



Bulletin Officiel

N°6860 Vendredi 12 mai 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE TITRES CONFERANT UNE PART DEPASSANT
LE SEUIL DE 40% DES DROITS DE VOTE COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE EL AMANA TAKAFUL 3

SOUSSION DES ACQUEUREURS DU BLOC DE TITRES A UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE PORTANT
SUR LE RESTE DU CAPITAL DE LA SOCIETE EL AMANA TAKAFUL 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIMED 5

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNIMED 6

ASSEMBLEE ELECTIVE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES –SOTRAPIL- 8

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 9

FCP INNOVATION 9

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS 10

COMMUNIQUES DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE: RAPPEL D'APPEL A CANDIDATURE 11

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE- 16

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX 17

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 23

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 29

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- BH BANK

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA BANK- (INDIVIDUELS)
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA BANK- (CONSOLIDES)
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- FIDELITY SICAV PLUS

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

- GENERALE OBLIG SICAV

AVIS DU CMF

- **Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres conférant une part dépassant le seuil de 40% des droits de vote composant le capital de la société El Amana Takaful, société faisant appel public à l'épargne,**
- **Soumission des acquéreurs du bloc de titres à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société El Amana Takaful**

En réponse à une demande du 24 janvier 2023, telle que complétée par les documents et informations nécessaires, portant sur l'acquisition par le Groupe Al Baraka d'un bloc de titres lui conférant une part dépassant le seuil de 40% des droits de vote composant le capital de la société El Amana Takaful et ce, dans les conditions des dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,

Le Conseil du Marché Financier,

- Vu les dispositions des articles 6 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- Vu les dispositions de l'article premier du décret n°2006-795 du 23 mars 2006 portant application des dispositions des articles 6 et 7 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier ;
- Vu les dispositions des articles 166 et 167 du Règlement Général de la Bourse ;
- Vu l'agrément délivré par le Ministère des Finances en date du 04 janvier 2023, en vertu des dispositions de l'article 54 du Code des Assurances, au Groupe Al Baraka pour l'acquisition d'un bloc de titres portant sur 19,15% du capital de la société El Amana Takaful, lui permettant ainsi de franchir le seuil du tiers des droits de vote et de détenir une part portant sur 48,92 % du capital de ladite société;
- Vu l'agrément complémentaire délivré par le Ministère des Finances en date du 26 avril 2023, en vertu des dispositions de l'article 54 du Code des Assurances, au Groupe Al Baraka pour l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful, lui permettant ainsi de franchir éventuellement les seuils de la moitié et des deux tiers des droits de vote de ladite société;

Par décision n° 26 du 11 mai 2023, a autorisé l'opération d'acquisition du bloc de titres suivante :

-Société visée : El Amana Takaful

- Nombre d'actions objet de la cession : 270 000 actions de nominal 10 dinars l'action, représentant 19,15% du capital de la société El Amana Takaful

- Cédants :

- la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne -CARTE-, à concurrence de la totalité de sa participation dans le capital de la société El Amana Takaful, soit **180 000 actions, représentant 12,76% du capital de ladite société ;**
- la société CARTE VIE, à concurrence de la totalité de sa participation dans le capital de la société El Amana Takaful, soit **90 000 actions, représentant 6,38% du capital de ladite société.**

- Acquéreurs :

- Al Baraka Bank Tunisia (société de droit tunisien, détenant 419 850 actions de la société El Amana Takaful représentant une part de 29,77% de son capital), envisage d'acquérir **28 782 actions représentant 2,04 % du capital de la société El Amana Takaful,**

agissant de concert avec :

- la société Al Baraka SICAR (société anonyme de droit tunisien, dont le capital est détenu à raison de 99,99% par Al Baraka Bank Tunisia) compte acquérir **241 218 actions représentant 17,11% du capital de la société El Amana Takaful.**

- **Prix de cession : 21,557 dinars** par action de nominal 10 dinars.

- Objectifs et intentions des acquéreurs :

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie de croissance qui consiste à créer un groupe intégré avec tous les métiers complémentaires de la finance, tels que la banque, le leasing (Best Lease), le capital-risque et l'assurance, afin de maximiser les revenus du groupe, d'augmenter sa part de marché et d'améliorer davantage sa notoriété. Depuis 2018, le Groupe Al Baraka a lancé une nouvelle ère d'expansion et de croissance, qui s'est reflétée dans ses performances et ses résultats historiques, ainsi que dans l'amélioration de sa solidité et de l'ensemble de ses indicateurs financiers.

Ainsi, cette opération permettra au Groupe Al Baraka de :

- Diversifier sa gamme de produits et services pour répondre aux besoins actuels des clients et recruter de nouveaux clients en leur offrant une protection contre les risques financiers, avec des produits d'assurance tels que l'assurance-vie et l'assurance maladie, ce qui permettra de générer des revenus supplémentaires.
- Bénéficier des synergies commerciales : Les banques ont souvent une base de clients établie, ce qui sera bénéfique pour la compagnie d'assurance en termes de vente croisée de produits d'assurance. Les clients de la banque peuvent être encouragés à acheter des polices d'assurance, tandis que les clients de la compagnie d'assurance peuvent être incités à utiliser les produits bancaires.
- Réduire les coûts : Le Groupe vise à réaliser des économies d'échelle en consolidant les opérations et en partageant les ressources.

En somme, cette acquisition aura un impact positif direct aussi bien sur les résultats de la banque que sur les résultats de la compagnie d'assurance.

Parallèlement, et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR, à une Offre Publique d'Achat Obligatoire portant sur le reste du capital de la société El Amana Takaful, hors du bloc de titres objet de la demande d'acquisition, soit **720 301 actions représentant 51,08% du capital de la société.**

Les caractéristiques de l'offre publique d'achat seront fixées, par décision du Conseil du Marché Financier et feront l'objet d'un avis sur le Bulletin Officiel du CMF et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de titres sus-visée.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Messieurs les actionnaires de la société « Unimed », sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le Vendredi 02 Juin à 10H00** au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Approbation de la nomination des administrateurs indépendants.
- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes « General Audit ».
- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unimed ».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'Assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est lui-même actionnaire d'UNIMED.

Toutefois les personnes morales sont valablement représentées par leurs Présidents Directeurs Généraux ou leurs gérants ou toute autre personne dûment et expressément mandatée à cet effet.

Les actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, être inscrits sur le registre de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. Tous les documents concernant l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La société UNIMED publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 Juin 2023.

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2022, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2022, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2022.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2022, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

Les Etats financiers arrêtés présentent un total bilan de 183 864 658 DT et des capitaux propres de 103 698 489 DT, avec un résultat positif de l'exercice égal à 7 830 096 DT.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes, et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2022, les membres de l'Assemblée décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2022 :	7 830 096
Résultats reportés antérieurs	15 683 157
Bénéfice Distribuible :	23 513 253
Réserves Légales :	
Distribution de Dividendes	15 000 000
Résultats reportés	8 513 253
Résultats reportés de l'exercice 2022 :	8 513 253

Suite à cette affectation le montant des résultats reportés antérieurs passe de 15 683 157 DT à 8 513 253 DT

4^{ème} résolution : Distribution des dividendes

L'Assemblée générale décide de distribuer des dividendes d'un montant de **15 000 000** Dinars provenant des Résultats reportés antérieur, soit **0,468 dinars par action**.

L'Assemblée décide également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 31 Juillet 2023.

5^{ème} résolution : Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Mr en tant qu'administrateur pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2025

L'Assemblée décide de

6^{ème} résolution : Approbation de la nomination des administrateurs indépendants

Sur la base de la liste des candidats sélectionnés par le comité de nomination d'Administrateurs indépendants et de l'avis communiquée par le CMF en date du....., l'assemblée décide de nommer :

-.....

-.....

En qualité d'administrateurs indépendants pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2025

7^{ème} résolution : Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Mondher Achour titulaire de la CIN n° : 01620004, élu lors de l'assemblée des actionnaires minoritaires élective tenu le 05/12/2022, en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration d'UNIMED pour les années 2022,2023,2024.

8^{ème} résolution : Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes « Général Audit » vient à expiration à l'issue de cette Assemblée.

Elle décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes « Général Audit » pour les exercices 2023, 2024 et 2025

9^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée décide de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE ELECTIVE

Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL »
Boulevard Beji CAID ESSEBSI– Centre Urbain Nord-1003–Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » sont convoqués à assister à l'Assemblée Elective qui se tiendra **le 15 juin 2023** à neuf heures 30 minutes du matin à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election par les actionnaires minoritaires d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration pour une période de trois années (2023, 2024 et 2025) qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Remarque:

SOTRAPIL met à la disposition des actionnaires minoritaires, à partir du vendredi 12 mai 2023 à son siège social, les informations prévues par l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

2023 – AS – 0628

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 0 4 - 2007 du 8 mai 2007
Adresse : 34, Rue Hédi Karray - 1004 El Menzah 4

STB FINANCE, gestionnaire de FCP DELTA EPARGNE ACTIONS, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 : **Un dividende de 6,034 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **mardi 30 mai 2023.**

2023 – AS – 0629

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de FCP INNOVATION, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 : **Un dividende de 5,330 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **mardi 30 mai 2023.**

2023 – AS – 0630

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 : **Un dividende de 5,394 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **mardi 30 mai 2023.**

2023 – AS – 0631

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Relance à l'Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », relance son appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
- Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société concernée ne dépassant pas 0,5 %;
- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Astrée Assurances.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'Astrée Assurances (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
 - Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'Astrée Assurances,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
 - Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d'Astrée Assurances
 - Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
 - Ne pas être Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Astrée Assurances ou d'une société concurrente ;
 - Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
 - Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital d'Astrée Assurances.

III. MODALITES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration d'Astrée Assurances et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires** »

Cette enveloppe doit être déposée au Bureau d'Ordre Central d'Astrée Assurances, au plus tard le **22 mai 2023** ou transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Siège Social de la société sis au 45, Avenue Kheireddine Pacha 1080 Tunis (le cachet de la poste fait foi), et ce, dans le même délai.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par Astrée Assurances.

LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats retenus sont choisis par le Comité de Nomination et de Rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » transmettra pour avis au Comité Général des Assurances et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « ASTREE »**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM:

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats en qualité de représentant des actionnaires minoritaires ou d'administrateur indépendant dans d'autres Conseils d'Administration de sociétés cotées :

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte
d'Identité Nationale numéro demeurant au
....., candidat à l'élection au poste d'administrateur
représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de La Compagnie d'Assurances
et de Réassurances « ASTREE », déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères
d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations
détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –Tunis Re-
Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 04 Mai 2023, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2022, un montant de dividende de 0,400 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 8.000 000DT.

La date de détachement est fixée pour le 19 mai 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0633

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis

« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,155	112,173
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,127	155,155
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,750	128,770
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,628	139,653
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,324	134,343
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,908	135,934
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,947	128,967
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,857	51,865
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,664	37,670
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,312	128,334
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,931	112,950
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,463	112,484
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,912	19,916
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,562	136,581
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,163	134,182
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,937	12,939
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,116	191,149
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,833	12,834
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,459	108,478
21	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,661	111,682
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,591	15,594
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,100	2,100
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,503	69,511
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,991	145,951
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,618	108,610
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,922	119,941
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,780	153,606
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	578,927	578,672
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,199	148,194
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,439	187,362
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	103,288	103,512
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,691	142,767
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	167,246	167,202
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,446	153,897
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,164	24,192
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,299	100,471
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,043	1,044
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,039	1,039
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 445,599	2 449,878
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,691	152,542
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,509	239,333
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,085	3,088
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,766	2,768
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,979	56,121
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,401	1,402
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,248	1,250
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,241	1,247
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSEIT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,022	15,131
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,325	11,359
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,822	14,883
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,032	90,806
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,234	1,233

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,500	112,515	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,790	103,805	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,791	110,810	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,964	107,982	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,077	110,097	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,337	113,356	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	103,743	103,761	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,837	106,857	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,429	104,446	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,777	109,796	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,690	107,704	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,034	103,052	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	107,180	107,198	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,754	108,766	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,458	107,475	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,947	104,957	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,379	110,396	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,592	101,608	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,436	111,452	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,747	108,767	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,873	112,892	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,508	101,535	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	113,078	113,207	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	60,867	61,208	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	105,872	105,675	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,448	17,418	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	311,379	310,968	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 245,725	2 248,485	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,849	72,949	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,203	57,228	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,573	107,570	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,870	10,935	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,488	16,486	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,663	17,703	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,409	15,419	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,368	110,659	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	84,128	83,976	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,700	88,550	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,648	105,619	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	94,763	94,562	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,981	11,002	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,916	100,963	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	153,662	153,818	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,482	95,355	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	124,498	124,268	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	142,024	142,560	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	201,409	202,165	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	187,557	188,105	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,448	181,877	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,744	24,801	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,646	155,579	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 209,468	10 225,179	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,724	159,191	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,522	98,011	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 921,751	4 945,356	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,200	10,234	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,954	175,122	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 420,142	11 446,384	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 413,363	10 500,922	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 108,340	10 123,812	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	-	10 000,000	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,107	129,360	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 000,502	1 003,206	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2023, la –BH Bank- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2022 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 et suivants du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31.12.2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 7 000 000 ,000 D.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2021 : 158,816 D.
 - Réserves pour réinvestissements exonérées devenues disponibles : 7 000 000,000 D.
- D'où un résultat reporté avant affectation du résultat 2022 est de : 7 000 158,816 D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2022 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

INTITULE	Projet pour l'exercice 2022
RESULTAT DE L'EXERCICE	118 710 652,747
REPORT A NOUVEAU	7 000 158,816
1 ER RELIQUAT	125 710 811,563
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	35 840 000,000
DIVIDENDE SUR LES RESERVES DISTRIBUABLES EN FRANCHISE D'IMPOT AU 31/12/2013 RESERVE AUX PERSONNES PHYSIQUES	7 000 000,000
TOTAL DIVIDENDE	42 840 000,000
2 ER RELIQUAT	82 870 811,563
FONDS SOCIAL	1 000 000,000
3 EME RELIQUAT	81 870 811,563
RESERVE EXTRAORDINAIRE	59 870 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	22 000 000,000
4 EME RELIQUAT	811,563
REPORT A NOUVEAU	811,563
SOLDE	0

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **900 millimes** par action, soit un montant global de 42 840 000,000 D dont un montant réservé en priorité aux actionnaires personnes physiques de 7 000 000,000 D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Ces dividendes seront servis sans retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir du 10-05-2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022 et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 19-12-2022 portant la cooptation de **Monsieur Hafedh Khlifi** et **Monsieur Atef Massmoudi** en remplacement de **Monsieur Mohamed Salah Chebbi el Ahssen** et de **Monsieur Eymen Raies** leurs mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de **Monsieur Mohamed Sadok Edriss** et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice **2025**.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme /

* **Monsieuren qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires .**

* **Monsieuren qualité d'administrateur Indépendant .**

et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice **2025**.

Cette résolution n'a pas été soumise au vote pour non achèvement des travaux de dépouillement des appels à candidatures lancés ou à lancer par la banque

Neuvième Résolution :

L'assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 30-03-2023 portant la cooptation de la société Horcheni Finance représentée par Madame **NAILA Horchani** . son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer au titre de présidence du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui même et ce à partir du 29-04-2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à **150 Millions** de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire révoque **Monsieur Ahmed Trabelsi** de son poste d'administrateur au conseil d'administration de la banque à partir de la date de la présente réunion .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires restant présents.

Treizième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BH BANK
BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Unité en mille dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Actifs		
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	184 903	232 307
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	198 081	268 234
AC3 Créances sur la clientèle	10 686 945	9 817 889
AC4 Portefeuille-titres commercial	547 232	115 588
AC5 Portefeuille d'investissement	1 688 607	1 689 435
AC6 Valeurs immobilisées	137 677	131 742
AC7 Autres actifs	182 840	149 989
Total des actifs	13 626 285	12 405 184
Passifs		
PA1 Banque Centrale et CCP	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 121 947	1 512 344
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	8 549 749	7 782 226
PA4 Emprunts et ressources spéciales	1 447 526	1 723 555
PA5 Autres passifs	314 380	270 871
Total des passifs	12 433 602	11 288 996
Capitaux propres		
CP1 Capital	238 000	238 000
CP2 Réserves	954 268	877 774
Réserves pour réinvestissements exonérés	209 453	194 453
Autres réserves	744 815	683 321
CP3 Actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	414	414
CP5 Résultats reportés	1	-
CP6 Résultat de l'exercice	-	-
CP7 Résultat en instance d'affectation	-	-
Total des Capitaux propres	1 192 683	1 116 188
Total des capitaux propres et passifs	13 626 285	12 405 184

III-L'état d'évolution des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2021 avant affectation	238 000	128 000	23 800	377 105	193 453	23 073	-	42 828	414	1	134 734	1 161 408
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(11 000)	-	-	-	-	11 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 000)	(34 220)	(45 220)
Affectation du résultat 2021	-	-		87 665	12 000			850		(1)	(100 514)	-
Solde au 31/12/2021 après affectation	238 000	128 000	23 800	464 770	194 453	23 073	-	43 678	414	-	-	1 116 188
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	624	-	-	-	624
Résultat au 31/12/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	118 711	118 711
Solde au 31/12/2022 avant affectation	238 000	128 000	23 800	464 770	194 453	23 073	-	44 302	414	-	118 711	1 235 523
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(7 000)	-	-	-	-	7 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 000)	(35 840)	(42 840)
Affectation du résultat 2022	-	-		59 870	22 000			1 000		1	(82 871)	-
Solde au 31/12/2022 après affectation	238 000	128 000	23 800	524 640	209 453	23 073	-	45 302	414	1	-	1 192 683

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Fonctions exercées en dehors de la société	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
État Tunisien	M. Mohamed El Mehdi MAJDOUB	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	Universitaire	Ex Administrateur au CA de la BNA
	M.Mohamed Naceur HAJJI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	Retraité STB –Ex DG SICAV L'Épargnant – Ayant occupé plusieurs fonctions de direction à la STB	Ex Administrateur CTA compagnie Touristique Arabe
	M. Ali Radhouani	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	DG de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Ex Directeur Central puis conseiller chargé du contrôle à la BNA - Ex DGA de la Société Immobilière Essoukna filiale BNA	- Administrateur à la société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Administrateur à la Caisse Tunisienne Assurance Mutuelle Agricole (CTAMA) - Ex administrateur de : *Société Immobilière les oeuillets filiale BNA *SICAV Placement obligataire BNA (président du CA) *Société Immobilière El Madina filiale BNA *A.P.I.A *Société de Développement Agricole Mater- Jalta, filiale BNA (Président du CA) *Société de Développement Agricole Baten - Leghzal
	M. Atef MASSMOUDI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	Directeur Général au Ministère des Finances	-Administrateur au CA ANGED -Administrateur au Conseil d'Administrateur "ONAS" -Administrateur au CA Al Karama Holding - Administrateur délégué au Karama Holding Administrateur au CA Sté Bien venu - Administrateur au CA SOTA FER
	M. Hafedh KHLIFI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	En retraite	- Membre du CA CTAMA - Membre du CA SOFINREC -Membre ca SIDCO SICAR
Sté Horchani Finances	Mme Naila HORCHANI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2025	-Direction Générale dans différentes sociétés du Groupe Horchani -Directrice Générale de la société Taysir Micofinance	Administrateur dans différentes sociétés du groupe Horchani Membre du CA de One Tech Holding
	M. Abderrazek LOUATI	Membre Indépendant	AGO statuant sur l'exercice 2023	Thyna Advisory Services SARL : gérant	-Banque Islamique du Sénégal : administrateur et membre du comité d'audit -Salama Immobilier (SA / Sénégal : Directeur Général

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 Mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Abderrazak GABSI. et M. Khaled THABET.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	206 983	320 732	(113 749)	(35,5%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	72 662	79 642	(6 980)	(8,8%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 830 495	12 844 794	985 701	7,7%
a- Comptes débiteurs		1 989 768	2 197 969	(208 201)	(9,5%)
b- Autres concours à la clientèle		11 375 242	10 175 260	1 199 982	11,8%
c- Crédits sur ressources spéciales		340 300	345 272	(4 972)	(1,4%)
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		125 185	126 293	(1 108)	(0,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	172 626	5 529	167 097	3022,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	4 501 699	3 225 328	1 276 371	39,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	143 513	147 868	(4 355)	(2,9%)
AC7 - Autres actifs	4.7	379 216	285 303	93 913	32,9%
Total des actifs		19 307 194	16 909 196	2 397 998	14,2%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 206 089	2 216 896	1 989 193	89,7%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	11 023 090	9 858 300	1 164 790	11,8%
a- Dépôts à vue		2 926 456	2 893 114	33 342	1,2%
b- Autres dépôts et avoirs		8 096 634	6 965 186	1 131 448	16,2%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	730 723	653 042	77 681	11,9%
a- Emprunts matérialisés		394 332	320 772	73 560	22,9%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		336 391	332 270	4 121	1,2%
PA5 - Autres passifs	4.12	734 475	837 565	(103 090)	(12,3%)

Total des passifs		17 443 145	15 150 799	2 292 346	15,1%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 345 763	1 232 980	112 783	9,1%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 588)	(976)	(3 612)	(370,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	525	150	375	250,0%
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)
Total des Capitaux propres		1 864 049	1 758 397	105 652	6,0%
Total des capitaux propres et passifs		19 307 194	16 909 196	2 397 998	14,2%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 368 476	1 461 824	(93 348)	(6,4%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		423 818	564 509	(140 691)	(24,9%)
b- En faveur de la clientèle		864 503	817 160	47 343	5,8%
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	778 577	633 919	144 658	22,8%
Débiteurs par accréditifs export devises		15 193	35 357	(20 164)	(57,0%)
Débiteurs par accréditifs import devises		763 384	598 562	164 822	27,5%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	3 873 154	2 215 000	1 658 154	74,9%
Total des passifs éventuels		6 020 207	4 310 743	1 709 464	39,7%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)
Crédits notifiés non utilisés		482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	6 582	(3 750)	(57,0%)
a- Participations non libérées		2 832	6 582	(3 750)	(57,0%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		485 368	538 480	(53 112)	(9,9%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	5.6	8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%
Total des engagements reçus		8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 355 887	1 180 007	175 880	14,9%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		3 216	5 783	(2 567)	(44,4%)
b- Opérations avec la clientèle		1 314 469	1 138 218	176 251	15,5%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		38 202	36 006	2 196	6,1%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	151 077	160 989	(9 912)	(6,2%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	45 898	25 537	20 361	79,7%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	245 038	194 869	50 169	25,7%
Total produits d'exploitation bancaire		1 797 900	1 561 402	236 498	15,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(900 318)	(706 491)	(193 827)	27,4%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(307 153)	(225 173)	(81 980)	36,4%
b- Opérations avec la clientèle		(558 860)	(448 547)	(110 313)	24,6%
c- Emprunts et ressources spéciales		(33 559)	(32 030)	(1 529)	4,8%
d- Autres intérêts et charges		(746)	(741)	(5)	0,7%
CH2 - Commissions encourues		(7 762)	(4 914)	(2 848)	58,0%
Total charges d'exploitation bancaire		(908 080)	(711 405)	(196 675)	27,6%
Produit Net Bancaire		889 820	849 997	39 823	4,7%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(287 125)	(235 066)	(52 059)	22,1%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(2 102)	(6 589)	4 487	(68,1%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		832	830	2	0,2%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(251 743)	(259 745)	8 002	(3,1%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(91 579)	(76 289)	(15 290)	20,0%

CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 134)	(12 934)	(1 200)	9,3%
Résultat d'exploitation		243 969	260 204	(16 235)	(6,2%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	235	(2 066)	2 301	(111,4%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(84 953)	(72 611)	(12 342)	17,0%
Résultat des activités ordinaires		159 251	185 527	(26 276)	(14,2%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	6.11	-	(22 382)	22 382	(100,0%)
Résultat net de l'exercice		159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 625 659	1 339 465	286 194	21,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(888 546)	(711 439)	(177 107)	(24,9%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(34 129)	3 153	(37 282)	(1182,4%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 345 528)	(1 197 681)	(147 847)	(12,3%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 148 062	1 082 927	65 135	6,0%
Titres de placement		(2 132)	1 409	(3 541)	(251,3%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(272 325)	(323 717)	51 392	15,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(293 591)	167 185	(460 776)	(275,6%)
Impôt sur les bénéfices		(67 736)	(43 757)	(23 979)	(54,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(130 266)	317 545	(447 811)	(141,0%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		243 205	188 988	54 217	28,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 253 892)	(1 288 776)	34 884	2,7%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(9 779)	(17 635)	7 856	44,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(1 020 466)	(1 117 423)	96 957	8,7%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(3 357)	-	(3 357)	-
Emission d'emprunts		150 002	70 000	80 002	114,3%

Remboursement d'emprunts	(77 735)	(76 635)	(1 100)	(1,4%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	4 336	1 329	3 007	226,3%
Dividendes versés	(50 772)	(31 886)	(18 886)	(59,2%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements 7.3	22 474	(37 192)	59 666	160,4%
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités	-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités	-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(1 128 258)	(837 070)	(291 188)	(34,8%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(3 417 092)	(2 580 022)	(837 070)	(32,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 7.4	(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2022
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 883 835	24 419 175	7,63%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 311 692	6 558 460	2,05%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	821 135	4 105 675	1,28%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 474 948	37 374 740	11,68%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 555 622	77 778 110	24,31%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 411 628	17 058 140	5,33%
RACHAT ACTIONS PROPRES	524 833	2 624 165	0,82%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Oléifacteurs
- *Industries agroalimentaires
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme
- *Agences de voyage
- *Agences de location de voitures
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- *Autres organismes publics

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- *Particuliers du secteur public : crédits logements
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de cinq ans (année 2020 et année de référence exclues). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
industries pharmaceutiques	1,00%
Autres Industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%

Agences de voyages	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion Immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,00%
Crédits logements_Public	1,00%
Consommation_Public	1,50%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	35,00%
Industries mécaniques et électriques	35,00%
Oléifacteurs	35,00%
Industries agroalimentaires	35,00%
Industries pharmaceutiques	35,00%
Autres Industries	35,00%
BTP	35,00%
Tourisme	35,00%
Agences de voyages	35,00%
Agence de location de voitures	35,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	35,00%
Santé	35,00%
Télécom et TIC	35,00%
Autres services	35,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35,00%
Autres organismes publics	35,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	15,00%
Consommation_Privé	35,00%
Crédits logements_Public	15,00%
Consommation_Public	35,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;

- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 08/08/2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 150.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 200.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 9,6% et/ou TMM + 2,55% pour la catégorie A et au taux de 10,1% et/ou TMM+3% pour la catégorie B. L'emprunt a été clôturé avec succès le 17/10/2022 pour un montant 150.002 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 23.086 mDT dont 147 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent à 22.939 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 239.204 mDT dont 20.814mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 206.693 mDT et 11.696 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

Suite à l'accord signé le 8 Novembre 2022 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail, les employés des banques et des établissements financiers ont bénéficié d'une augmentation salariale annuelle de 7 % au titre des années 2022, 2023 et 2024.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 206.983 mDT au 31/12/2022 contre 320.732 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 113.749 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	55 409	52 360	3 049	5,8%
Avoirs en caisse en devises	6 685	5 532	1 153	20,8%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	23 911	122 897	(98 986)	(80,5%)
Avoirs chez la BCT en devises	45 953	86 846	(40 893)	(47,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(3 951)	(451)	(3 500)	(776,1%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	56 394	30 710	25 684	83,6%
Intérêts à percevoir	10	-	10	-
Mouvements IBS	22 189	22 455	(266)	(1,2%)
Avoirs auprès du CCP	383	383	-	-
Total	206 983	320 732	(113 749)	(35,5%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2022 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2022, un ratio de liquidité de 176,51%.

	31/12/2022	31/12/2021
Ratio de liquidité	176,52%	104,10%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	(3 500)	-	-	(3 951)
Total	(451)	(3 500)	-	-	(3 951)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 72.662 mDT au 31/12/2022 contre 79.642 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 6.980 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	17 751	54 202	(36 451)	(67,3%)
Comptes courants & autres créances	17 751	14 178	3 573	25,2%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	(40 000)	(100,0%)
Intérêts à percevoir	-	24	(24)	(100,0%)
B - Créances sur les établissements financiers	59 687	25 716	33 971	132,1%
Comptes courants	1 327	1 374	(47)	(3,4%)
Prêts à MLT (*)	57 682	23 553	34 129	144,9%
Intérêts à percevoir	678	789	(111)	(14,1%)
Total brut	77 438	79 918	(2 480)	(3,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(4 776)	(276)	(4 500)	(1630,4%)
Total net	72 662	79 642	(6 980)	(8,8%)

(*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	17 751	-	-	-	-	17 751
Comptes courants & autres créances	17 751	-	-	-	-	17 751
B - Créances sur les établissements financiers	41 327	1 138	10 111	7 111	-	59 687
Comptes courants	1 327	-	-	-	-	1 327
Prêts à MLT	40 000	460	10 111	7 111	-	57 682
Intérêts à percevoir	-	678	-	-	-	678
Total au 31 décembre 2022	59 078	1 138	10 111	7 111	-	77 438
Total au 31 décembre 2021	15 552	44 060	10 084	10 222	-	79 918

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	17 751	17 751
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	59 687	59 687
Total brut au 31 décembre 2022	-	-	-	77 438	77 438
Total brut au 31 décembre 2021	-	-	-	79 918	79 918

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	(4 500)	-	-	(4 776)
Total	(276)	(4 500)	-	-	(4 776)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 4.776 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2022 à 13.830.495 mDT contre 12.844.794 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 985.701 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 076 864	1 034 664	42 200	4,1%
Comptes débiteurs	161 366	128 179	33 187	25,9%
Autres concours à la clientèle	549 321	533 693	15 628	2,9%
Crédits sur ressources spéciales	229 607	242 463	(12 856)	(5,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	141 854	135 535	6 319	4,7%
Produits constatés d'avance	(5 284)	(5 206)	(78)	(1,5%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 718 975	13 654 454	1 064 521	7,8%
Comptes débiteurs	1 965 567	2 175 758	(210 191)	(9,7%)
Autres concours à la clientèle	12 269 700	10 982 119	1 287 581	11,7%
Crédits sur ressources spéciales	109 338	100 822	8 516	8,4%
Intérêts impayés et créances rattachées	444 450	445 903	(1 453)	(0,3%)
Produits constatés d'avance	(70 080)	(50 148)	(19 932)	(39,7%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	125 185	126 293	(1 108)	(0,9%)
Encours brut	15 921 565	14 815 952	1 105 613	7,5%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 456 837)	(1 429 924)	(26 913)	(1,9%)
Provisions sur créances classées	(860 937)	(824 988)	(35 949)	(4,4%)
Provisions additionnelles	(375 134)	(430 265)	55 131	12,8%
Provisions collectives sur créances non classées	(220 766)	(174 671)	(46 095)	(26,4%)
Intérêts et agios réservés	(634 233)	(541 234)	(92 999)	(17,2%)
Sur engagements agricoles	(111 080)	(90 272)	(20 808)	(23,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(523 153)	(450 962)	(72 191)	(16,0%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 091 070)	(1 971 158)	(119 912)	(6,1%)
Encours net	13 830 495	12 844 794	985 701	7,7%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2022	30/12/2021
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 584	55 660
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 060	56 136
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	66 811	67 843
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	69 125	70 157
Total	125 185	126 293

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(824 988)	(167 833)	131 884	-	(860 937)
Provisions additionnelles	(430 265)	(84 574)	139 705	-	(375 134)
Provisions collectives	(174 671)	(46 095)	-	-	(220 766)
Total	(1 429 924)	(298 502)	271 589	-	(1 456 837)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	560 776	154 220	114 582	190 979	56 307	1 076 864
Engagements bruts commerciaux et industriels	3 951 274	6 376 759	1 325 750	2 490 560	574 632	14 718 975
Comptes courants associés	541		-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	125 185	-	-	-	-	125 185
Total au 31 décembre 2022	4 637 776	6 530 979	1 440 332	2 681 539	630 939	15 921 565
Total au 31 décembre 2021	4 745 798	5 275 762	1 483 625	2 634 781	675 986	14 815 952

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	129 162	-	-	15 792 403	15 921 565
Provisions sur créances à la clientèle	(2 003)	-	-	(1 454 834)	(1 456 837)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(634 234)	(634 234)
Total brut au 31 décembre 2022	127 159	-	-	13 703 335	13 830 495
Total brut au 31 décembre 2021	142 894	-	-	12 701 900	12 844 794

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2022	30/12/2021
Créances éligibles au refinancement	207 295	4 153 318	4 360 613	4 176 731
Créances non éligibles au refinancement	342 026	8 116 382	8 458 408	7 339 081
Total	549 321	12 269 700	12 819 021	11 515 812

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2021	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2022
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 001 044	225 107	(252 407)	269 583	(101 673)	1 141 654
Total	1 001 044	225 107	(252 407)	269 583	(101 673)	1 141 654

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2022, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 19,75% et un ratio Tier One de 15,62%.

	Seuil régl.	31/12/2022	31/12/2021
Ratio de solvabilité	10%	19,75%	19,91%
Tier One	7%	15,62%	15,88%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Classe 0	13 052 153	11 981 499	12 977 736	11 905 607	-	-	-	(120)
Classe 1	1 421 634	1 498 129	1 412 810	1 484 415	-	-	(7 375)	(5 695)
Total créances courantes	14 473 786	13 479 628	14 390 546	13 390 022	-	-	(7 375)	(5 815)
Classe 2	161 510	37 035	160 755	35 484	(7 161)	(2 659)	(35 016)	(4 541)
Classe 3	119 001	113 639	115 309	112 239	(25 168)	(18 642)	(15 780)	(24 219)
Classe 4	2 728 941	2 632 068	2 419 932	2 333 465	(1 223 134)	(1 251 338)	(561 128)	(480 299)
Total créances classées	3 009 451	2 782 742	2 695 996	2 481 188	(1 255 463)	(1 272 639)	(611 924)	(509 059)
Total créances en mDT	17 483 238	16 262 370	17 086 542	15 871 210	(1 255 463)	(1 272 639)	(619 299)	(514 874)
Taux des créances classées	17,21%	17,11%	15,78%	15,63%				
Ratio de couvertur e des actifs classés par les provisions	62,05%	64,03%	67,40%	69,85%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2022, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 220.766 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	551 828	6,50%	6,00%	35,00%	24 137
Industries mécaniques et électriques	852 094	1,46%	4,50%	35,00%	17 774
Oléifacteurs	196 161	7,05%	2,25%	35,00%	6 388
Industries agroalimentaires	767 121	2,67%	2,25%	35,00%	13 206
Industries pharmaceutiques	18 918	21,43%	1,00%	35,00%	1 485
Autres industries	751 965	4,10%	4,00%	35,00%	21 307
BTP	358 891	1,64%	5,00%	35,00%	8 338
Tourisme	90 745	7,82%	9,00%	35,00%	5 342
Agences de Voyages	7 006	7,15%	7,75%	35,00%	365
Agence de location de voitures	3 612	9,78%	7,50%	35,00%	218
Promotion Immobilière	498 506	3,66%	5,00%	30,00%	12 954
Commerce	1 587 635	3,89%	2,00%	35,00%	32 737
Santé	32 521	3,06%	1,00%	35,00%	462
Télécom et TIC	74 148	0,73%	1,00%	35,00%	450
Autres services	578 058	4,34%	3,25%	35,00%	15 352
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 611 850	0,00%	1,50%	35,00%	29 462
Autres organismes publics	256 085	0,00%	5,00%	35,00%	4 481
Particuliers					
Crédits logements_Privé	280 801	4,80%	1,50%	15,00%	2 655
Consommation_Privé	601 248	5,63%	2,00%	35,00%	16 066
Crédits logements_Public	125 883	0,83%	1,00%	15,00%	346
Consommation_Public	1 061 367	0,45%	1,50%	35,00%	7 238
Total Classes 0 & 1	14 306 443				220 766

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2022, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2022 s'élève à 375.134 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 55.131 mDT par rapport au 31/12/2021 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2022 des dotations complémentaires pour un montant de 84.574 mDT et des reprises pour un montant de 139.705 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2022 (3)	Encours au 31/12/2022 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	4 890	4 330	560
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	32 675	19 425	13 250
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	37 564	23 755	13 810

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2022 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2021	5 176 212	3 940 881	70 540	94 412	162 221	180 469	94 242
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 704	105 613
Garanties de l'état au	5 543 139	4 768 074	-	94 776	188 757	201 704	76 761

31/12/2022							
Autres Garanties au 31/12/2022	111 469	-	65 000	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2022	43 624	-	-	-	-	-	28 852
Classe au 31/12/2022	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2022	12 123	-	-	-	-	-	0

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 172.626 mDT au 31/12/2022 contre 5.529 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 167.097 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 4.338 mDT au 31/12/2021 à 174.050 au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2021	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2022
I- Titres de placement	1 311	2 670	(308)	(254)	3 419
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	229	-	(229)	1	1
Valeurs brutes	229	-	(229)	1	1
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	970	(31)	-	-	939
Valeurs brutes	1 147	-	-	-	1 147
Provisions	(177)	(31)	-	-	(208)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	112	2 701	(79)	(255)	2 479
Valeurs brutes	1 060	2 702	(341)	-	3 421
Provisions	(948)	(1)	262	(255)	(942)
II- Titres de transactions	4 218	169 712	(4 721)	-	169 209
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	4 218	169 712	(4 721)	-	169 209
Bons du trésor	4 338	169 712	-	-	174 050
Créances et dettes rattachées	(120)	-	(4 721)	-	(4 841)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	5 529	172 382	(5 029)	(254)	172 626

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 4.501.699 mDT au 31/12/2022 contre 3.225.328 mDT au 31/12/2021.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- -sement	Titres participatif s	Obligation s	Fonds Communs de Placemen t	Fonds gérés	Dettes des entreprise s publiques	BTA d'investissemen t	Total au 31/12/202 2
Valeur brute au 31/12/2022	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Valeur au 1er janvier	254 182	75 000	165 525	41 770	380 716	32 798	2 248 191	3 198 182
Acquisitions / souscriptions	2 433	-	149 000	14 750	64 500	-	1 148 790	1 379 473
Cessions / Remboursemen t	(2 470)	-	(14 274)	-	-	(10 893)	(96 959)	(124 596)
Créances rattachées	575	6 755	11 525	-	25 181	15	135 363	179 414
Provisions au 31 décembre 2022	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Provisions au 1er janvier	(58 884)	-	-	(3 453)	(65 353)	-	-	(127 690)
Dotations	(991)	-	-	(502)	(6 632)	-	-	(8 125)
Reprises	1 220	-	-	1 443	2 378	-	-	5 041
Valeur nette au 31/12/2022	196 066	81 755	311 776	54 008	400 790	21 920	3 435 385	4 501 699
Valeur brute au 31/12/2021	254 182	75 000	165 525	41 770	380 716	32 798	2 248 191	3 198 182
Créances rattachées	905	2 995	6 966	-	27 577	15	116 375	154 833
Provisions au 31/12/2021	(58 884)	-	-	(3 453)	(65 353)	-	-	(127 690)
Valeur nette au 31/12/2021	196 203	77 995	172 491	38 317	342 940	32 813	2 364 566	3 225 328

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/202 2	31/12/202 1	Variation	%
Titres cotés	156 807	154 374	2 433	1,6%
Titres non cotés	96 740	99 209	(2 469)	(2,5%)
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	254 146	254 182	(36)	(0,0%)

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2022	Provisions	Valeur nette au 31/12/2022
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950

SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
AMI	52,16%	98 808	-	-	98 808	(18 976)	79 832
SIMPAR	34,28%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	30,00%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES CÉILLETS	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	29,52%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		139 444	-	-	139 444	(19 245)	120 199
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 922)	4 496
CAP Bank	0,00%	2 470	-	(2 470)	-	-	-
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	(2 083)	26 529
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		42 500	-	(2 470)	40 030	(7 005)	33 025
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 930)	1 125
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 241)	1 440
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(741)	801
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(840)	258
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	(295)	431
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	-	2 250
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(5 755)	949
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	455	2 144	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	5 900	289	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(219)	81
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100

TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(156)	44
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(38)	162
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,93%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(68)	31
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(147)	287
STB	0,02%	208	-	-	208	(86)	122
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		63 146	2 433	-	65 579	(23 314)	42 265
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		254 182	2 433	(2 470)	254 146	(58 655)	195 491
Créances rattachées						575	
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 182	2 433	(2 470)	254 146	(58 655)	196 066

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Capitaux propres	Résultat 2022
SICAF	1 310	50
Participations		
BNA Capitaux	16 407	1 977
SOFINREC	19 177	1 299
SICAR INVEST	19 686	1 589
SOIVM SICAF	6 535	263
SODET SUD	5 257	(712)
SIMPAR	29 566	(2 332)
Tunisie		
Informatique	(30)	(417)
Services		
AGROSERVICES	2 084	103
LES CÉILLETS	(4 277)	(768)
SICAV BNA	2 503	76
AMI	76 028	5 570
SOGEST	(2 692)	(783)
ESSOUKNA	33 211	619
Placement		
Obligataire SICAV	223 067	12 239
SIVIA	7 936	1 018
SPI MADINA	(2 423)	(1 978)
ZIED SARL	1 313	10

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Rembour- sements	Moins- values / cession	Encours brut 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	-	-	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	3 037	(2 798)	239
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(32)	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(892)	608
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(915)	1 585

Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	5 100	(749)	4 351
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(553)	3 447
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 875)	3 125
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(662)	24 338
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(158)	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(370)	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Total (net de provisions)		508 107	-	(1 991)	445 216	(69 607)	375 608
Créances rattachées							25 181
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		508 107	-	(1 991)	445 216	(69 607)	400 790

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2022 à 69.607 mDT, soit une variation nette de 4.254 mDT par rapport au 31/12/2021, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2022, de dotations complémentaires pour un montant de 6.632 mDT et de reprises pour un montant de 2.378 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2022, une valeur brute de 310.179 mDT et des amortissements et des provisions de 166.665 mDT soit une valeur nette de 143.513 mDT contre 147.868 mDT au 31/12/2021, ce qui représente environ 0,74% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	36 608	1 880	-	-	38 488
Logiciels	33 765	1 674	-	1 955	37 394
Logiciels en cours	2 843	206	-	(1 955)	1 094
Amortissements	(30 591)	(2 760)	-	-	(33 351)
Logiciels	(30 591)	(2 760)	-	-	(33 351)
Total net (1)	6 017	(880)	-	-	5 137
Immobilisations corporelles	264 224	11 165	(1 071)	47 893	271 691
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	97 928	-	-	3 109	101 037
Agencements, aménagements et installations	58 647	1 588	-	14 504	74 739
Matériel de transport	3 582	1 663	(433)	-	4 812
MMB et Matériel Informatique	68 901	3 189	-	-	72 090
Immobilisations en cours	23 642	1 993	-	(17 612)	8 023
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	393	104	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	4 627	-	(638)	-	3 989
Amortissements	(121 479)	(10 765)	433	-	(131 811)
Constructions	(33 913)	(1 753)	-	-	(35 666)
Agencements, aménagements et installations	(33 697)	(4 029)	-	-	(37 726)
Matériel de transport	(2 965)	(291)	433	-	(2 823)
MMB et Matériel Informatique	(50 904)	(4 692)	-	-	(55 596)
Dépréciations	(895)	(608)	-	-	(1 503)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)

AAI en cours	-	(322)	-	-	(322)
Constructions en cours	-	(197)	-	-	(197)
Autres immobilisations	-	(89)	-	-	(89)
Total net (2)	141 850	(208)	(638)	47 893	138 377
Total général (1)+(2)	147 868	(1 088)	(638)	47 893	143 513

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2022 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues. Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 379.216 mDT au 31/12/2022 contre 285.303 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	227 734	113 498	114 236	100,7%
Débiteurs divers	5 057	7 155	(2 098)	(29,3%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	56 420	36 439	19 981	54,8%
Impôts exigibles - Actif	4 745	4 289	456	10,6%
Commissions de gestion à percevoir	27 926	25 437	2 489	9,8%
Ajustements devises actifs	3 514	2 637	877	33,3%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	6 057	4 100	1 957	47,7%
Charges payées d'avance	6 071	434	5 637	1298,8%
Comptes d'attente actifs	922	1 052	(130)	(12,4%)
Comptes de régularisation	107 374	5 358	102 016	1904,0%
Comptes monétiques	1 014	4 366	(3 352)	(76,8%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	20 130	32 488	(12 358)	(38,0%)
Affaires litigieuses & remises égarées	23 640	21 515	2 125	9,9%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	691	337	354	105,0%
Produits à recevoir	463	509	(46)	(9,0%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-

Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 521)	(33 849)	(3 672)	(10,8%)
Autres	151 482	171 805	(20 323)	(11,8%)
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	73 616	69 252	4 364	6,3%
Stock cartes de retrait	2 044	1 065	979	91,9%
Dotations timbres postes	413	450	(37)	(8,2%)
Dotations timbres fiscaux	25	22	3	13,6%
Dotations timbres spéciaux de voyage	47	56	(9)	(16,1%)
Dépôts et cautionnements	177	283	(106)	(37,5%)
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 870	79 870	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 529	25 529	-	-
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-	(25 529)	-
Autres comptes d'actif	1 445	1 433	12	0,8%
Provisions sur autres éléments d'actif	(6 155)	(6 155)	-	-
Total Net	379 216	285 303	93 913	32,9%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2022, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 20.130 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 153.842 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2021	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2022
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(33 849)	(3 856)	184	-	(37 521)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	-	-	(25 529)
Provisions sur autres éléments d'actif	-	-	-	(6 155)	(6 155)
Total des provisions	(33 910)	(29 385)	184	(6 155)	(69 266)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	23 990	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	38 973	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 730	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 897	40 897
Total	79 870	79 870

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Total	25 529	25 529
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-
Total	-	25 529

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.206.089 mDT au 31/12/2022 contre 2.216.896 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 1.989.193 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	576	473	103	21,8%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 202 000	2 215 000	1 987 000	89,7%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	3 513	1 423	2 090	146,9%
Total	4 206 089	2 216 896	1 989 193	89,7%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 748.768 mDT au 31/12/2022 contre 1.584.996 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une diminution de 836.228 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	745 987	1 581 886	(835 899)	(52,8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 781	3 110	(329)	(10,6%)
Total	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes à vue	22 040	26 434	(4 394)	(16,6%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	719 248	1 404 548	(685 300)	(48,8%)
Emprunts sur le marché monétaire en devises	5 539	151 710	(146 171)	(96,3%)
Intérêts à payer	1 941	2 304	(363)	(15,8%)
Total	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	-	22 040	-	-	-	22 040
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	719 248	-	-	-	719 248
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	5 539	-	-	-	5 539
Intérêts à payer	-	1 941	-	-	-	1 941
Total	-	748 768	-	-	-	748 768

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	22 040	22 040
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	719 248	719 248
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	5 539	5 539
Intérêts à payer	-	-	-	1 941	1 941
Total	-	-	-	748 768	748 768

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.023.090 mDT au 31/12/2022 contre 9.858.300 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 1.164.790 mDT, soit un taux d'accroissement de 11,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts en dinars	10 266 510	9 094 915	1 171 595	12,9%
Dépôts à vue en dinars	2 507 272	2 388 937	118 335	5,0%
Dépôts d'épargne en dinars	3 570 842	3 305 929	264 913	8,0%
Bons de caisse en dinars	39 726	38 007	1 719	4,5%
Comptes à terme en dinars	228 893	223 063	5 830	2,6%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 771 162	1 819 947	(48 785)	(2,7%)
Certificats de dépôt en dinars	1 418 500	808 500	610 000	75,4%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	730 115	510 532	219 583	43,0%
Dépôts en devises	677 568	701 104	(23 536)	(3,4%)
Dépôts à vue en devises	404 203	490 621	(86 418)	(17,6%)
Bons de caisse en devises	18 587	16 067	2 520	15,7%
Comptes à terme en devises	89 731	64 303	25 428	39,5%
Comptes de placement en devises	137 047	102 803	34 244	33,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	28 000	27 310	690	2,5%
Dettes rattachées	79 012	62 281	16 731	26,9%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	14 981	13 556	1 425	10,5%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 081	374	707	189,0%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	44 397	34 537	9 860	28,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	66 555	47 503	19 052	40,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(48 002)	(33 689)	(14 313)	(42,5%)
Total	11 023 090	9 858 300	1 164 790	11,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	6 808 229	47 000	2 033 824	1 235 761	141 697	10 266 511
Dépôts en devises	541 250	28 140	13 991	93 987	200	677 568
Dettes rattachées	-	79 010	-	-	-	79 012
Total	7 349 479	154 150	2 047 815	1 329 748	141 897	11 023 090

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	245 808	41 017	-	9 979 685	10 266 510
Dépôts en devises	-	-	-	677 568	677 568
Dettes rattachées	-	-	-	79 010	79 012
Total	245 808	41 017	-	10 736 263	11 023 090

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 730.723 mDT au 31/12/2022 contre 653.042 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	394 332	320 772	73 560	22,9%
Emprunts obligataires	380 510	308 244	72 266	23,4%
Intérêts à payer emprunts obligataires	13 822	12 528	1 294	10,3%
Ressources spéciales (*)	336 391	332 270	4 121	1,2%
Ressources extérieures	89 291	97 038	(7 747)	(8,0%)
Ressources budgétaires	267 603	259 056	8 547	3,3%
Ecart de conversion sur emprunts	(21 144)	(24 680)	3 536	14,3%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	641	856	(215)	(25,1%)
Total	730 723	653 042	77 681	11,9%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	23 822	77 003	252 807	40 308	394 332
Emprunts obligataires	392	10 000	77 003	252 807	40 308	380 510
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	13 822	-	-	-	13 822
Ressources spéciales	-	269 185	10 901	36 840	19 465	336 391
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	941	10 901	36 840	19 465	68 147
Ressources budgétaires	-	267 603	-	-	-	267 603
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	641	-	-	-	641
Total	392	293 007	87 904	289 647	59 773	730 723

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	59 631	14 643	-	320 058	394 332
Emprunts obligataires	57 509	14 133	-	308 868	380 510
Intérêts à payer emprunts obligataires	2 122	510	-	11 190	13 822
Ressources spéciales	-	-	-	336 391	336 391
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	68 147	68 147
Ressources budgétaires	-	-	-	267 603	267 603
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	641	641
Total	59 631	14 643	-	656 449	730 723

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2022 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 497
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 970

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 734.475 mDT au 31/12/2022 contre 837.565 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une diminution de 103.090 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Etat, impôts et taxes	37 454	40 246	(2 792)	(6,9%)
Impôts sur les sociétés	86 609	72 611	13 998	19,3%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	9 898	6 224	3 674	59,0%
Organismes sociaux	52 718	49 866	2 852	5,7%
Comptes d'ajustement devises passifs	3 219	3 127	92	2,9%
Devises reçues en instance d'affectation	16 163	13 458	2 705	20,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 098)	(802)	(296)	(36,9%)
Congés à payer	13 404	12 738	666	5,2%
Produits perçus d'avance	9 658	9 132	526	5,8%
Excédents de caisse	8 006	6 753	1 253	18,6%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	74 790	9 877	64 913	657,2%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	153 842	332 866	(179 024)	(53,8%)
Comptes de régularisation	15 757	41 001	(25 244)	(61,6%)
Comptes Etatiques créditeurs	899	899	-	-
Créditeur divers	42 773	32 774	9 999	30,5%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 373	62	0,1%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	6 678	6 489	189	2,9%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 044	51	0,1%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	25 537	24 741	796	3,2%
Fournisseurs d'immobilisations	682	885	(203)	(22,9%)
Provisions pour passifs et charges	31 915	29 222	2 693	9,2%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	8 528	8 525	3	0,0%
Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244	-	-
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	2 751	2 067	684	33,1%
Provisions sur engagement par signature	19 392	17 386	2 006	11,5%
Total	734 475	837 565	(103 090)	(12,3%)

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2022 s'élève à 8.528 mDT contre 8 525 mDT au 31/12/2021.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	3%
- Taux d'actualisation financière	:	9,5%
- Espérance de vie	:	74,5 ans pour les hommes 78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 1.864.049 mDT au 31/12/2022 contre 1.758.397 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 105.652 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/202 1	Affectatio n du résultat 2021	Distributio n des dividendes	Achat Actions Propre s	Rep/action s propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvement s	Solde au 31/12/202 2
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	28 887	3 113	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	459 240	28 300	-	-	-	-	-	487 540
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissement s exonérés	415 791	80 000	-	-	-	-	-	495 791
Actions propres	(975)	-	-	(3 357)	(256)	-	-	(4 588)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	44 119	500	-	-	-	-	870	45 489
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	150	51 232	(50 856)	-	-	-	-	525
Résultat net de l'exercice	163 145	(163 145)	-	-	-	159 251	-	159 251
Total	1 758 397	-	(50 856)	(3 357)	(256)	159 251	870	1 864 049

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Prêts Faps CT Exceptionnels	501	527
Prêts Faps Soins	1 072	998
Prêts Faps MT Mariage	106	118

Prêts Faps Aménagement	251	355
Prêts Faps MT Voiture	917	982
Crédits FAPS LT	29 202	28 052
Liquidité	13 440	13 086
Réserve pour Fonds Social	45 489	44 119

4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	524 833	129 299	395 534	75,4%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	1 306	330	976	74,8%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,493	2,554	(0,060)	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.368.476 mDT au 31/12/2022 contre 1.461.824 mDT au 31/12/2021. Il se décompose comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	423 818	564 509	(140 691)	(24,9%)
Contre garanties	265 000	371 000	(106 000)	(28,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	82 018	109 809	(27 791)	(25,3%)
Cessions de créances	76 800	83 700	(6 900)	(8,2%)
b- En faveur de la clientèle	864 503	817 160	47 343	5,8%
Débiteurs par avals et acceptations	90 283	45 997	44 286	96,3%
Débiteurs par lettres de garanties	98 564	135 156	(36 592)	(27,1%)
Débiteurs par obligations cautionnées	31 691	21 818	9 873	45,3%
Débiteurs par cautions fiscales	93 952	66 294	27 658	41,7%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	533 528	531 904	1 624	0,3%
Avais billets de trésorerie	16 234	15 700	534	3,4%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	251	291	(40)	(13,7%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 368 476	1 461 824	(93 348)	(6,4%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	423 818	423 818
b- En faveur de la clientèle	377	-	-	864 126	864 503
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	377	-	-	1 368 099	1 368 476

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 778.577 mDT au 31/12/2022 contre 633.919 mDT au 31/12/2021. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	718	-	-	762 666	763 384
Crédits documentaires Export	-	-	-	15 193	15 193
Total	718	-	-	777 859	778 577

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 3.873.154 mDT au 31/12/2022 contre 2.215.000 mDT au 31/12/2021. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de créances	2 143 975	1 111 424	1 032 551	92,9%
Bons du trésor	1 576 679	989 826	586 853	59,3%
Emprunt obligataire 2014	152 500	113 750	38 750	34,1%
Total	3 873 154	2 215 000	1 658 154	74,9%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	15 549	4 209	11 340	269,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	15 549	4 209	11 340	269,4%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	216 994	306 474	(89 480)	(29,2%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	216 994	306 474	(89 480)	(29,2%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	249 993	221 215	28 778	13,0%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	249 993	221 215	28 778	13,0%
Total	482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)

La ventilation des engagements de financements données selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	15 549	15 549
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	15 549	15 549
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	216 994	216 994
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	216 994	216 994

Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	249 993	249 993
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	249 993	249 993
Total	-	-	-	482 536	482 536

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2022 (1)- (2)	Montant non libéré 2021
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
SWING	5 000	5 000	-	3 750
Total	7 328	4 496	2 832	6 582

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2022 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues des banques	279 502	-	279 502	180 000	99 502	55,3%
Garanties reçues de l'État	5 598 141	449 765	6 047 906	5 164 694	883 212	17,1%
Fonds Budgétaires & Dotation	83 241	313 455	396 696	391 160	5 536	1,4%
SOTUGAR	41 660	22 585	64 245	73 495	(9 250)	(12,6%)
FNG	6 862	33 396	40 258	41 138	(880)	(2,1%)
FGIC	-	266	266	266	-	-
FNE	-	78	78	84	(6)	(7,2%)
Garanties de l'État	5 466 378	79 985	5 546 363	4 658 552	887 811	19,1%
Garanties reçues de la clientèle	1 071 786	1 096 415	2 168 201	1 819 136	349 065	19,2%
Garanties Hypothécaires	828 990	1 070 082	1 899 072	1 569 696	329 377	21,0%
Garanties financières	242 796	26 333	269 129	249 440	19 688	7,9%
Total	6 949 429	1 546 180	8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.355.887 mDT au 31/12/2022 contre 1.180.007 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 14,9%. Ils s'analysent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 216	5 783	(2 567)	(44,4%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	561	2 945	(2 384)	(81,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	834	(50)	884	1768,0%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 941	2 884	(943)	(32,7%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	(120)	4	(124)	(3100,0%)
Opérations avec la clientèle	1 314 469	1 138 218	176 251	15,5%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	307 626	253 925	53 701	21,1%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 006 843	884 293	122 550	13,9%
Autres intérêts et revenus assimilés	38 202	36 006	2 196	6,1%
Total	1 355 887	1 180 007	175 880	14,9%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 151.077 mDT au 31/12/2022 contre 160.989 mDT au 31/12/2021. Elles se décomposent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	78 028	88 025	(9 997)	(11,4%)
Commissions en produits sur opérations monétiques	15 276	14 540	736	5,1%
Commissions en produits sur opérations de change	1 551	1 410	141	10,0%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	4 711	3 211	1 500	46,7%

Commissions en produits sur location de coffres forts	54	34	20	58,8%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	25 380	26 966	(1 586)	(5,9%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 094	3 245	(1 151)	(35,5%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	368	164	204	124,4%
Commissions en produits diverses	23 615	23 394	221	0,9%
Total	151 077	160 989	(9 912)	(6,2%)

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 45.898 mDT au 31/12/2022 contre 25.537 mDT au 31/12/2021 soit une augmentation de 20.361 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2022	2021	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	4 335	471	3 864	820,4%
Intérêts nets sur bons de trésor	4 335	470	3 865	822,3%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	1	(1)	(100,0%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	312	(531)	843	158,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	83	66	17	25,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(33)	(597)	564	94,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	262	-	262	-
Gains nets sur opérations de change	41 251	25 597	15 654	61,2%
Résultat sur opérations de change	34 763	20 838	13 925	66,8%
Commissions sur change manuel	6 488	4 759	1 729	36,3%
Total	45 898	25 537	20 361	79,7%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 245.038 mDT au 31/12/2022 contre 194.869 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 25,7%. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	196 090	164 547	31 543	19,2%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	892	426	466	109,4%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 828	930	898	96,6%
Revenus des titres de participation Autres	4 645	3 720	925	24,9%
Revenus des titres participatifs	6 365	3 040	3 325	109,4%
Revenus des obligations	18 319	9 769	8 550	87,5%
Revenus des fonds gérés	16 899	12 437	4 462	35,9%
Total	245 038	194 869	50 169	25,7%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 900.318 mDT au 31/12/2022 contre 706.491 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 27,4% . Ils s'analysent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(307 153)	(225 174)	(81 979)	36,4%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(296 801)	(205 708)	(91 093)	44,3%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(867)	(1 009)	142	(14,1%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(1 990)	(15 103)	13 113	(86,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(7 495)	(3 354)	(4 141)	123,5%
Opérations avec la clientèle	(558 859)	(448 546)	(110 313)	24,6%
Intérêts sur comptes à vue	(67 167)	(65 141)	(2 026)	3,1%
Intérêts sur comptes d'épargne	(190 888)	(160 052)	(30 836)	19,3%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(300 804)	(223 353)	(77 451)	34,7%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(33 559)	(32 030)	(1 529)	4,8%
Autres intérêts et charges assimilés	(747)	(741)	(6)	0,8%
Total	(900 318)	(706 491)	(193 827)	27,4%

6.6-

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 287.125 mDT au 31/12/2022 contre 235.066 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 52.059 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(248 717)	(228 687)	(20 030)	8,8%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(167 833)	(151 748)	(16 085)	10,6%
Dotations aux provisions additionnelles	(84 574)	(80 139)	(4 435)	5,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(46 095)	(45 407)	(688)	1,5%
Reprises de provisions pour créances douteuses	31 189	37 625	(6 436)	(17,1%)
Reprise de provisions additionnelles	16 485	15 632	853	5,5%
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	223 915	24 120	199 795	828,3%
Pertes sur créances cédées et radiées	(241 329)	(25 044)	(216 285)	863,6%
Affaires cédées à la SOFINREC	-	(853)	853	(100,0%)
Autres créances passées en pertes	(1 887)	(1 661)	(226)	13,6%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	3 192	41	3 151	7685,4%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	20 227	2 833	17 394	614,0%
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(2 544)	(5 381)	2 837	(52,7%)
Reprises provisions sur engagements par signature	537	1 295	(758)	(58,5%)
Dotation nette pour risques et charges	(38 408)	(6 379)	(32 029)	502,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(39 553)	(10 775)	(28 778)	267,1%
Reprises de provisions pour risques et charges	1 145	4 396	(3 251)	(74,0%)
Total	(287 125)	(235 066)	(52 059)	22,1%

6.7-

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 2.102 mDT au 31/12/2022 contre une perte de 6.589 mDT au 31/12/2021. Il se détaille comme suit:

	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(991)	(3 701)	2 710	(73,2%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(6 633)	(6 850)	217	(3,2%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(503)	(169)	(334)	197,6%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 220	2 192	(972)	(44,3%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 378	1 454	924	63,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	1 443	485	958	197,5%
Total	(2 102)	(6 589)	4 487	(68,1%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 251.743 mDT au 31/12/2022 contre 259.745 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 3,1%. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Salaires	(172 396)	(161 342)	(11 054)	6,9%
Charges sociales et fiscales	(52 390)	(50 551)	(1 839)	3,6%
Autres charges du personnel	(15 364)	(10 821)	(4 543)	42,0%
Charges sur assurance collectives et IDR	(10 927)	(37 936)	27 009	(71,2%)
Charges sur congés à payer	(666)	905	(1 571)	173,6%
Total	(251 743)	(259 745)	8 002	(3,1%)

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 91.579 mDT au 31/12/2022 contre 76.289 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 20,0%. Elles se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(86 745)	(71 557)	(15 188)	21,2%
Loyers et charges locatives	(2 148)	(2 372)	224	(9,4%)
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(9 136)	(8 047)	(1 089)	13,5%
Primes d'assurances	(1 218)	(1 335)	117	(8,8%)
Impôts et taxes	(4 790)	(4 403)	(387)	8,8%
Fournitures de bureau	(2 608)	(1 292)	(1 316)	101,9%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 377)	(2 126)	(251)	11,8%
Missions et réceptions	(593)	(433)	(160)	37,0%
Dons et cotisations	(220)	(233)	13	(5,6%)
Jetons de présence	(494)	(468)	(26)	5,6%
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 094)	(1 395)	(699)	50,1%
Travaux exécutés par des tiers	(6 325)	(5 541)	(784)	14,1%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 913)	(2 142)	(771)	36,0%
Frais de publicité	(5 720)	(3 564)	(2 156)	60,5%
Transports et déplacements	(8 319)	(5 364)	(2 955)	55,1%
Participation au budget de l'APTBEF	(583)	(400)	(183)	45,8%
Documentation centrale	(1 009)	(930)	(79)	8,5%
Frais de contrôle médical	(353)	(316)	(37)	11,7%
Frais de formation et d'inscription	(1 329)	(1 065)	(264)	24,8%

Contribution au fonds de garantie bancaire	(24 618)	(23 907)	(711)	3,0%
Contribution sociale de solidarité	(9 898)	(6 224)	(3 674)	59,0%
Autres charges d'exploitation bancaire	(4 834)	(4 732)	(102)	(2,2%)
Total	(91 579)	(76 289)	(15 290)	20,0%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent un gain de 235 mDT au 31/12/2022 contre une perte de 2.066 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	284	223	61	27,4%
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	(10)	(92)	82	89,1%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Pénalités et amendes fiscales	(30)	(2 188)	2 158	98,6%
Total	235	(2 066)	2 301	111,4%

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Ce montant correspond exclusivement au don effectué par la BNA au profit du ministère de l'éducation.

	2022	2021	Variation	%
Don au Profit du Ministère de l'éducation	-	(22 382)	22 382	100,0%
Total	-	(22 382)	22 382	100,0%

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net négatif de 130.266 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 737.113 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.345.528 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.148.062 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 272.325 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 293.591 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2022 un flux de trésorerie net négatif de 1.020.466 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 243.205 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.253.892 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.779 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net positif de 22.474 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 150.002 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 77.735 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 4.336 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 50 772 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.545.350 mDT au 31/12/2022 contre aussi un solde négatif de 3.417.092 mDT au 31/12/2021. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2022:

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	107 047	238 376	(131 329)	(55,1%)
- Avoirs en caisse en dinars	55 409	52 360	3 049	5,8%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	23 911	122 896	(98 985)	(80,5%)
- Avoirs en CCP	383	383	-	-
- Mouvements IBS	22 189	22 455	(266)	(1,2%)
- Correspondants débiteurs en dinars	19 078	55 552	(36 474)	(65,7%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(13 923)	(15 270)	1 347	8,8%
Liquidités en devises :	100 914	111 924	(11 010)	(9,8%)
- Caisse en devises	6 685	5 532	1 153	20,8%
- Avoirs à la BCT en devises	45 953	86 846	(40 893)	(47,1%)

-	Correspondants débiteurs en devises	56 394	30 710	25 684	83,6%
-	Correspondants créditeurs en devises	(8 118)	(11 164)	3 046	27,3%
	Emprunts en dinars	(4 921 246)	(3 619 548)	(1 301 698)	(36,0%)
	Emprunts en devises	(6 115)	(152 183)	146 068	96,0%
	Placements inférieurs à 3 mois	174 050	4 339	169 711	3911,3%
	Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2022	(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2022 pour un montant global de 150 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » de 150MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2022-1	Intérêts 2022
TUNIS RE	5 000	183
AMI	15 000	491
SICAR INVEST	11 978	285
Total	31 978	959

2- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	22 939	147	22 939
Total	22 939	147	22 939

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 273.432 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2022
Assurance "AMI"	Compte de Placement	FILIALE	77 500
Assurance "AMI"	Certificat de dépôt	FILIALE	90 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 000
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	16 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	37 069
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	413
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	6 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 300
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	500
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	5 650
ESSOUKNA	Compte de Placement	FILIALE	1 000
Total			273 432

4- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, l'assurance AMI, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1.499 mDT.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(892)	608
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(915)	1 585
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	5100	(749)	4 351
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(553)	3 447
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 875)	3 125
Total		23 000	22 100	(8 984)	13 116

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 434.207 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	-50
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	3 037	(2 798)	239

Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré 15	2011	10 000	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	--	24 338
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	--	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	--	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Total		434 207	372 216	(59 724)	312 492

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2022 s'élèvent à 3.483 mD HTVA.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds gérés					
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2022 s'élève à 412mD dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2022 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	10 152
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	8 944
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	8 118
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total					42 046

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2022 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.231mD.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2022 comme suit:

Société	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2022
SICAR INVEST	5 000	-	1 434	1 800	800	-	-	949
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	6 000	-	-	665	684
TUNIS-RE	2 500	-	1 500	800	2 400	600	133	822
AMI	6 400	3 000	4 200	1 000	-	-	133	1 768
SICAF PARTICIPATIONS	-	-	-	100	-	-	-	13
SODINO	-	1 200	-	-	-	-	-	148
Total	13 900	4 200	7 134	9 700	3 200	600	930	4 384

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2022
TUNIS-RE	6 000	10 374
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 832
Total	14 000	24 207

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2022 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2022		Intérêts de l'exercice 2022	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 210	-	130	-
SIVIA	-	2 391	-	-
ESSOUKNA	-	1 141	1	-
AGRO-SERVICES	-	61	-	-
TIS	442	-	33	-
BNA CAPITALUX	-	3 720	-	51
LES CÉILLETS	-	168	20	-
SOFINREC	-	1 181	19	-
POS	-	118	-	19
SOGEST	1 762	-	181	-
EL MEDINA	1 119	-	428	-
SICAR INVEST	-	832	-	59
SOIVM SICAF	-	18	-	-
SICAV BNA	-	40	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	5	-	-
SODET SUD	-	1	-	-
TUNIS-RE	-	2 191	-	-
ZIED	-	-	-	-
AMI	381	-	38	8
GENERALE DES VENTES	-	26	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2022 , un montant de 121.223 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	33 290
LES CÉILLETS	10 994
ESSOUKNA	17 220
SIVIA	23 207
EL MADINA	31 882
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	2 550
TIS	22
Total	121 223

Opérations avec les Administrateurs

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2022 pour un montant global de 150 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » de 150MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2022-1. Le montant souscrit s'élève à 2.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2022, sont de l'ordre de 47 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 se détaillent comme suit (en mDT) :

	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	Total
Emprunts							
Encours au 31/12/2022	266	500	800	800	1 800	1 784	5 950
Intérêts 2022	16	68	116	108	222	171	701

3- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2022
CTAMA	2 000	3 458
Total	2 000	3 458

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des charges diverses. La cotisation relative à l'année 2022 s'élève à 1.059 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2022 s'élève à 4.340 mDT.

6- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2022 s'élève à 5.554 mDT.

7- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 126.340 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2022
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	14 840
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	111 500
Total			126 340
Opérations avec l'ETAT			

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2022 à 267.603 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.864.049 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 159.251 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1.506.964 KDT (soit 83,82% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2022, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 15.921.565 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.456.837 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 634.233 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 4.501.699 KDT au 31 décembre 2022 et représente un poste important du bilan (23,31% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 4.768.074 KDT au 31 décembre 2022 (soit environ 27% du total des engagements de la clientèle, en bilan et hors bilan). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 1.958.058 KDT au 31 décembre 2022. Ils ont connu une hausse de 827.194 KDT (+21%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (4.545.350) KDT au 31 décembre 2022, contre (3.417.092 KDT) au 31

décembre 2021. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la BNA au 31 décembre 2022, totalisent 2.385.074 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 4.768.074 KDT, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (composés de principal, intérêts et commissions).

- 2) La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entreprises publiques (ETAP, OTD, ONH, TRANSTU, EL FOULADH, etc.) envers la Banque qui totalisent 1.177.206 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une baisse de 58.125 KDT (-5%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021. Ces engagements ne sont refinancés directement auprès de la BCT qu'à hauteur de 89.006 KDT à la même date.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 886.534 KDT au 31 décembre 2022, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 775.065 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État concernent essentiellement des entreprises publiques (ETAP, CNRPS, SNDP, etc.) dont les engagements, qualifiés de réguliers, totalisent 341.288 KDT à la même date.

- 3) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 205.055 KDT et 219.843 KDT au 31 décembre 2022, après l'opération d'augmentation de capital (en numéraire, par compensation de créances et par incorporation de réserves) réalisée au cours de l'exercice 2020. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80.155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160.000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2022.

La Banque prévoit de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires au cours de l'exercice 2023 (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, etc.).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022

1) Emprunt obligataire subordonné 2022

La BNA Bank a émis au cours de l'exercice 2022, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne, un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » d'un montant global de 150 millions de dinars, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM+2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	10,1% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt obligataire en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO subordonné 2022-1	Intérêts 2022
Tunis Re	5 000	183
AMI Assurances	15 000	491
SICAR INVEST	11 978	285
Total en KDT	31 978	959

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2022-1 pour un montant de 2 000 KDT et les intérêts encourus, à ce titre, par la Banque en 2022 sont de l'ordre de 47 KDT.

2) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2022, s'élève à 4 231 KDT.

3) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	22 939	147	22 939
Total en KDT	22 939	147	22 939

4) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 273 432 KDT, au 31 décembre 2022, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2022
AMI Assurances	Compte de placement	Filiale	77 500
AMI Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	90 000
Tunis Re	Compte de placement	Entreprise associée	32 500
Tunis Re	Certificat de dépôt	Entreprise associée	2 000
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	16 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	37 069
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	413
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	6 500
GEVE	Compte de placement	Filiale	4 300
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	500
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	5 650
ESSOUKNA	Compte de placement	Filiale	1 000
Total en KDT			273 432

5) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 126 340 KDT, au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2022
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	14 840
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	111 500
Total en KDT			126 340

6) Contrat d'assurance conclu avec la filiale AMI Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, auprès de sa filiale AMI Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 499 KDT.

7) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir diverses charges

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un autre contrat d'assurance destiné à couvrir diverses charges. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 059 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 443 KDT au 31 décembre 2022, dont un montant de 25 529 KDT sur fonds propres et fonds extérieurs. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA Bank et l'État Tunisien en date du 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties. Signalons que le recouvrement par la Banque des montants desdites créances agricoles abandonnées devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999. L'encours de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2022.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 267 603 KDT au 31 décembre 2022. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2022, totalisent 2 094 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2022, seuls le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égale montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2022.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total desdites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329 592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2022, s'élève à 37 564 KDT.

7) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 4 340 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la Banque au titre de l'année 2022 s'élève à 5 554 KDT.

9) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel (en DT)	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2022
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	10 152
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	8 944
BNA Capitaux - Sfax	4 200 HT	01/07/2007	5%	2 ^{ème} année de la location	8 118
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total en DT					42 046

10) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2022, un solde cumulé (net de provisions) de 13 116 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500	(892)	608
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500	(915)	1 585
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	5 100	(749)	4 351
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(553)	3 447
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(5 875)	3 125
Total en KDT		23 000	22 100	(8 984)	13 116

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1^{er} octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties antérieurement à l'exercice 2022, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de la convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant cumulé de 434 207 KDT (dont un montant de 49 500 KDT confié en 2022 au titre de 2021). Toutefois, les fonds gérés présentent, au 31 décembre 2022, un solde cumulé (net de provisions) de 312 492 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	3 037	(2 798)	239
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré 15	2011	10 000	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	-	24 338
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	-	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	-	19 630
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Total en KDT		434 207	372 216	(59 724)	312 492

Au cours de l'exercice 2022, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 483 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

11) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2022. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à SODINO, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

12) Conventions conclues avec Placement obligataire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et de fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligataire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 412 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

13) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

14) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2022 au comme suit :

Société	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017- 01/02	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêt s 2022
SICAR INVEST	5 000	-	1 434	1 800	800	-	-	949
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	6 000	-	-	665	684
Tunis Re	2 500	-	1 500	800	2 400	600	133	822
AMI Assurances	6 400	3 000	4 200	-	-	-	-	1 772
SICAF Participations BNA	-	-	-	100	-	-	-	13
SODINO	-	1 200	-	-	-	-	-	148
Total en KDT	13 900	4 200	7 134	8 700	3 200	600	798	4 388

15) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	Total (en KDT)
Encours au 31/12/2022	266	500	800	800	1 800	1 784	5 950
Intérêts 2022	16	68	116	108	222	171	701

16) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2022
Tunis Re	6 000	10 374
AMI Assurances	8 000	13 832
Total en KDT	14 000	24 206

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2022
CTAMA Assurances	2 000	3 458
Total en KDT	2 000	3 458

17) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2022, comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2022		Intérêts relatifs à l'exercice 2022	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 210	-	130	-
SIVIA	-	2 391	-	-
ESSOUKNA	-	1 141	1	-
Agro-Services	-	61	-	-
TIS	442	- 33		-
BNA Capitaux	-	3 720	-	51
Les Œillets	-	168	20	-
SOFINREC	-	1 181	19	-
Placement Obligataire SICAV	-	118	-	19
SOGEST	1 762	-	181	-
EL MEDINA	1 119	-	428	-
SICAR INVEST	-	832	-	59
SOVIM SICAF	-	18	-	-
SICAV BNA	-	40	-	-
SICAF Participations BNA	-	5	-	-
SODET Sud	-	1	-	-
Tunis Re	-	2 191	-	-
AMI Assurances	381	-	38	8
GEVE	-	26	-	-
Total en KDT	4 914	11 893	850	137

18) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 121 223 KDT, au 31 décembre 2022, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours
SIMPAR	33 290
Les Œillets	10 994
ESSOUKNA	17 220
SIVIA	23 207
EL MEDINA	31 882
SOGEST	55
SODET Sud	2 003

SOFINREC	2 550
TIS	22
Total en KDT	121 223

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

La prime variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 a été arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération lors de sa réunion en date du 11 mai 2022, puis approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 23 mai 2022. Elle s'élève, en net, à 96 000 DT (soit 50% du salaire fixe de 2021). Il est à noter que le projet du contrat programme 2021-2025, ayant servi de référence pour la détermination de la prime variable, a été approuvé par décision du Conseil d'Administration en date du 23 mai 2022 mais n'est pas encore signé entre la Banque et le ministère de tutelle.

Quant à la prime variable relative à l'exercice 2022, elle a été comptabilisée au 31 décembre 2022 en tant que « Charge à payer » pour le même montant de celle relative à l'exercice 2021, en attendant qu'elle soit fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et approuvée par le Conseil d'Administration.

2) Éléments de rémunération et avantages des Directeurs Généraux Adjoints

Les deux Directeurs Généraux Adjoints de la Banque ont été nommés par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2021, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 17 novembre 2021.

La rémunération de chaque Directeur Général Adjoint se compose de 12 salaires mensuels, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et une prime variable fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et dont le montant varie entre 0 DT et 35 000 DT en fonction des objectifs atteints), de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 avril 2022, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par session pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;

- Rémunération de 1 000 DT, en net, par session pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à 304 500 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	222 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	82 500
<i>Total en DT</i>	304 500

4) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		DGA Exploitation		DGA Support & Transformation Digitale		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	581 774	213 990	323 371	122 530	318 539	122 530		
Avantages postérieurs à l'emploi	66 714		13 819		20 125			
Jetons de présence et autres rémunérations des membres des comités émanant du CA							304 500	222 000
Total en DT	648 488	213 990	337 190	122 530	338 664	122 530	304 500	222 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 mai 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 Mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Abderrazak GABSI. et M. Khaled THABET.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	206 983	320 732	(113 749)	(35,5%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	72 662	79 642	(6 980)	(8,8%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 830 495	12 844 794	985 701	7,7%
a- Comptes débiteurs		1 989 768	2 197 969	(208 201)	(9,5%)
b- Autres concours à la clientèle		11 375 242	10 175 260	1 199 982	11,8%
c- Crédits sur ressources spéciales		340 300	345 272	(4 972)	(1,4%)
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		125 185	126 293	(1 108)	(0,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	172 626	5 529	167 097	3022,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	4 501 699	3 225 328	1 276 371	39,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	143 513	147 868	(4 355)	(2,9%)
AC7 - Autres actifs	4.7	379 216	285 303	93 913	32,9%
Total des actifs		19 307 194	16 909 196	2 397 998	14,2%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 206 089	2 216 896	1 989 193	89,7%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	11 023 090	9 858 300	1 164 790	11,8%
a- Dépôts à vue		2 926 456	2 893 114	33 342	1,2%
b- Autres dépôts et avoirs		8 096 634	6 965 186	1 131 448	16,2%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	730 723	653 042	77 681	11,9%
a- Emprunts matérialisés		394 332	320 772	73 560	22,9%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		336 391	332 270	4 121	1,2%
PA5 - Autres passifs	4.12	734 475	837 565	(103 090)	(12,3%)

Total des passifs		17 443 145	15 150 799	2 292 346	15,1%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 345 763	1 232 980	112 783	9,1%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 588)	(976)	(3 612)	(370,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	525	150	375	250,0%
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)
Total des Capitaux propres		1 864 049	1 758 397	105 652	6,0%
Total des capitaux propres et passifs		19 307 194	16 909 196	2 397 998	14,2%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 368 476	1 461 824	(93 348)	(6,4%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		423 818	564 509	(140 691)	(24,9%)
b- En faveur de la clientèle		864 503	817 160	47 343	5,8%
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	778 577	633 919	144 658	22,8%
Débiteurs par accréditifs export devises		15 193	35 357	(20 164)	(57,0%)
Débiteurs par accréditifs import devises		763 384	598 562	164 822	27,5%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	3 873 154	2 215 000	1 658 154	74,9%
Total des passifs éventuels		6 020 207	4 310 743	1 709 464	39,7%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)
Crédits notifiés non utilisés		482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	6 582	(3 750)	(57,0%)
a- Participations non libérées		2 832	6 582	(3 750)	(57,0%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		485 368	538 480	(53 112)	(9,9%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	5.6	8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%
Total des engagements reçus		8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 355 887	1 180 007	175 880	14,9%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		3 216	5 783	(2 567)	(44,4%)
b- Opérations avec la clientèle		1 314 469	1 138 218	176 251	15,5%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		38 202	36 006	2 196	6,1%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	151 077	160 989	(9 912)	(6,2%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	45 898	25 537	20 361	79,7%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	245 038	194 869	50 169	25,7%
Total produits d'exploitation bancaire		1 797 900	1 561 402	236 498	15,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(900 318)	(706 491)	(193 827)	27,4%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(307 153)	(225 173)	(81 980)	36,4%
b- Opérations avec la clientèle		(558 860)	(448 547)	(110 313)	24,6%
c- Emprunts et ressources spéciales		(33 559)	(32 030)	(1 529)	4,8%
d- Autres intérêts et charges		(746)	(741)	(5)	0,7%
CH2 - Commissions encourues		(7 762)	(4 914)	(2 848)	58,0%
Total charges d'exploitation bancaire		(908 080)	(711 405)	(196 675)	27,6%
Produit Net Bancaire		889 820	849 997	39 823	4,7%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(287 125)	(235 066)	(52 059)	22,1%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(2 102)	(6 589)	4 487	(68,1%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		832	830	2	0,2%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(251 743)	(259 745)	8 002	(3,1%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(91 579)	(76 289)	(15 290)	20,0%

CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 134)	(12 934)	(1 200)	9,3%
Résultat d'exploitation		243 969	260 204	(16 235)	(6,2%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	235	(2 066)	2 301	(111,4%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(84 953)	(72 611)	(12 342)	17,0%
Résultat des activités ordinaires		159 251	185 527	(26 276)	(14,2%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	6.11	-	(22 382)	22 382	(100,0%)
Résultat net de l'exercice		159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 625 659	1 339 465	286 194	21,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(888 546)	(711 439)	(177 107)	(24,9%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(34 129)	3 153	(37 282)	(1182,4%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 345 528)	(1 197 681)	(147 847)	(12,3%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 148 062	1 082 927	65 135	6,0%
Titres de placement		(2 132)	1 409	(3 541)	(251,3%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(272 325)	(323 717)	51 392	15,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(293 591)	167 185	(460 776)	(275,6%)
Impôt sur les bénéfices		(67 736)	(43 757)	(23 979)	(54,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(130 266)	317 545	(447 811)	(141,0%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		243 205	188 988	54 217	28,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 253 892)	(1 288 776)	34 884	2,7%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(9 779)	(17 635)	7 856	44,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(1 020 466)	(1 117 423)	96 957	8,7%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(3 357)	-	(3 357)	-
Emission d'emprunts		150 002	70 000	80 002	114,3%

Remboursement d'emprunts	(77 735)	(76 635)	(1 100)	(1,4%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	4 336	1 329	3 007	226,3%
Dividendes versés	(50 772)	(31 886)	(18 886)	(59,2%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements 7.3	22 474	(37 192)	59 666	160,4%
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités	-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités	-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(1 128 258)	(837 070)	(291 188)	(34,8%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(3 417 092)	(2 580 022)	(837 070)	(32,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 7.4	(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2022
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 883 835	24 419 175	7,63%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 311 692	6 558 460	2,05%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	821 135	4 105 675	1,28%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 474 948	37 374 740	11,68%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 555 622	77 778 110	24,31%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 411 628	17 058 140	5,33%
RACHAT ACTIONS PROPRES	524 833	2 624 165	0,82%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Oléifacteurs
- *Industries agroalimentaires
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme
- *Agences de voyage
- *Agences de location de voitures
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- *Autres organismes publics

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- *Particuliers du secteur public : crédits logements
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de cinq ans (année 2020 et année de référence exclues). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
industries pharmaceutiques	1,00%
Autres Industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%

Agences de voyages	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion Immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,00%
Crédits logements_Public	1,00%
Consommation_Public	1,50%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	35,00%
Industries mécaniques et électriques	35,00%
Oléifacteurs	35,00%
Industries agroalimentaires	35,00%
Industries pharmaceutiques	35,00%
Autres Industries	35,00%
BTP	35,00%
Tourisme	35,00%
Agences de voyages	35,00%
Agence de location de voitures	35,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	35,00%
Santé	35,00%
Télécom et TIC	35,00%
Autres services	35,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35,00%
Autres organismes publics	35,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	15,00%
Consommation_Privé	35,00%
Crédits logements_Public	15,00%
Consommation_Public	35,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;

- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 08/08/2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 150.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 200.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 9,6% et/ou TMM + 2,55% pour la catégorie A et au taux de 10,1% et/ou TMM+3% pour la catégorie B. L'emprunt a été clôturé avec succès le 17/10/2022 pour un montant 150.002 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 23.086 mDT dont 147 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent à 22.939 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 239.204 mDT dont 20.814mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 206.693 mDT et 11.696 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

Suite à l'accord signé le 8 Novembre 2022 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail, les employés des banques et des établissements financiers ont bénéficié d'une augmentation salariale annuelle de 7 % au titre des années 2022, 2023 et 2024.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 206.983 mDT au 31/12/2022 contre 320.732 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 113.749 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	55 409	52 360	3 049	5,8%
Avoirs en caisse en devises	6 685	5 532	1 153	20,8%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	23 911	122 897	(98 986)	(80,5%)
Avoirs chez la BCT en devises	45 953	86 846	(40 893)	(47,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(3 951)	(451)	(3 500)	(776,1%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	56 394	30 710	25 684	83,6%
Intérêts à percevoir	10	-	10	-
Mouvements IBS	22 189	22 455	(266)	(1,2%)
Avoirs auprès du CCP	383	383	-	-
Total	206 983	320 732	(113 749)	(35,5%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2022 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2022, un ratio de liquidité de 176,51%.

	31/12/2022	31/12/2021
Ratio de liquidité	176,52%	104,10%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	(3 500)	-	-	(3 951)
Total	(451)	(3 500)	-	-	(3 951)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 72.662 mDT au 31/12/2022 contre 79.642 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 6.980 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	17 751	54 202	(36 451)	(67,3%)
Comptes courants & autres créances	17 751	14 178	3 573	25,2%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	(40 000)	(100,0%)
Intérêts à percevoir	-	24	(24)	(100,0%)
B - Créances sur les établissements financiers	59 687	25 716	33 971	132,1%
Comptes courants	1 327	1 374	(47)	(3,4%)
Prêts à MLT (*)	57 682	23 553	34 129	144,9%
Intérêts à percevoir	678	789	(111)	(14,1%)
Total brut	77 438	79 918	(2 480)	(3,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(4 776)	(276)	(4 500)	(1630,4%)
Total net	72 662	79 642	(6 980)	(8,8%)

(*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	17 751	-	-	-	-	17 751
Comptes courants & autres créances	17 751	-	-	-	-	17 751
B - Créances sur les établissements financiers	41 327	1 138	10 111	7 111	-	59 687
Comptes courants	1 327	-	-	-	-	1 327
Prêts à MLT	40 000	460	10 111	7 111	-	57 682
Intérêts à percevoir	-	678	-	-	-	678
Total au 31 décembre 2022	59 078	1 138	10 111	7 111	-	77 438
Total au 31 décembre 2021	15 552	44 060	10 084	10 222	-	79 918

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	17 751	17 751
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	59 687	59 687
Total brut au 31 décembre 2022	-	-	-	77 438	77 438
Total brut au 31 décembre 2021	-	-	-	79 918	79 918

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	(4 500)	-	-	(4 776)
Total	(276)	(4 500)	-	-	(4 776)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 4.776 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2022 à 13.830.495 mDT contre 12.844.794 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 985.701 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 076 864	1 034 664	42 200	4,1%
Comptes débiteurs	161 366	128 179	33 187	25,9%
Autres concours à la clientèle	549 321	533 693	15 628	2,9%
Crédits sur ressources spéciales	229 607	242 463	(12 856)	(5,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	141 854	135 535	6 319	4,7%
Produits constatés d'avance	(5 284)	(5 206)	(78)	(1,5%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 718 975	13 654 454	1 064 521	7,8%
Comptes débiteurs	1 965 567	2 175 758	(210 191)	(9,7%)
Autres concours à la clientèle	12 269 700	10 982 119	1 287 581	11,7%
Crédits sur ressources spéciales	109 338	100 822	8 516	8,4%
Intérêts impayés et créances rattachées	444 450	445 903	(1 453)	(0,3%)
Produits constatés d'avance	(70 080)	(50 148)	(19 932)	(39,7%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	125 185	126 293	(1 108)	(0,9%)
Encours brut	15 921 565	14 815 952	1 105 613	7,5%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 456 837)	(1 429 924)	(26 913)	(1,9%)
Provisions sur créances classées	(860 937)	(824 988)	(35 949)	(4,4%)
Provisions additionnelles	(375 134)	(430 265)	55 131	12,8%
Provisions collectives sur créances non classées	(220 766)	(174 671)	(46 095)	(26,4%)
Intérêts et agios réservés	(634 233)	(541 234)	(92 999)	(17,2%)
Sur engagements agricoles	(111 080)	(90 272)	(20 808)	(23,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(523 153)	(450 962)	(72 191)	(16,0%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 091 070)	(1 971 158)	(119 912)	(6,1%)
Encours net	13 830 495	12 844 794	985 701	7,7%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2022	30/12/2021
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 584	55 660
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 060	56 136
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	66 811	67 843
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	69 125	70 157
Total	125 185	126 293

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(824 988)	(167 833)	131 884	-	(860 937)
Provisions additionnelles	(430 265)	(84 574)	139 705	-	(375 134)
Provisions collectives	(174 671)	(46 095)	-	-	(220 766)
Total	(1 429 924)	(298 502)	271 589	-	(1 456 837)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	560 776	154 220	114 582	190 979	56 307	1 076 864
Engagements bruts commerciaux et industriels	3 951 274	6 376 759	1 325 750	2 490 560	574 632	14 718 975
Comptes courants associés	541		-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	125 185	-	-	-	-	125 185
Total au 31 décembre 2022	4 637 776	6 530 979	1 440 332	2 681 539	630 939	15 921 565
Total au 31 décembre 2021	4 745 798	5 275 762	1 483 625	2 634 781	675 986	14 815 952

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	129 162	-	-	15 792 403	15 921 565
Provisions sur créances à la clientèle	(2 003)	-	-	(1 454 834)	(1 456 837)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(634 234)	(634 234)
Total brut au 31 décembre 2022	127 159	-	-	13 703 335	13 830 495
Total brut au 31 décembre 2021	142 894	-	-	12 701 900	12 844 794

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2022	30/12/2021
Créances éligibles au refinancement	207 295	4 153 318	4 360 613	4 176 731
Créances non éligibles au refinancement	342 026	8 116 382	8 458 408	7 339 081
Total	549 321	12 269 700	12 819 021	11 515 812

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2021	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2022
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 001 044	225 107	(252 407)	269 583	(101 673)	1 141 654
Total	1 001 044	225 107	(252 407)	269 583	(101 673)	1 141 654

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2022, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 19,75% et un ratio Tier One de 15,62%.

	Seuil régl.	31/12/2022	31/12/2021
Ratio de solvabilité	10%	19,75%	19,91%
Tier One	7%	15,62%	15,88%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Classe 0	13 052 153	11 981 499	12 977 736	11 905 607	-	-	-	(120)
Classe 1	1 421 634	1 498 129	1 412 810	1 484 415	-	-	(7 375)	(5 695)
Total créances courantes	14 473 786	13 479 628	14 390 546	13 390 022	-	-	(7 375)	(5 815)
Classe 2	161 510	37 035	160 755	35 484	(7 161)	(2 659)	(35 016)	(4 541)
Classe 3	119 001	113 639	115 309	112 239	(25 168)	(18 642)	(15 780)	(24 219)
Classe 4	2 728 941	2 632 068	2 419 932	2 333 465	(1 223 134)	(1 251 338)	(561 128)	(480 299)
Total créances classées	3 009 451	2 782 742	2 695 996	2 481 188	(1 255 463)	(1 272 639)	(611 924)	(509 059)
Total créances en mDT	17 483 238	16 262 370	17 086 542	15 871 210	(1 255 463)	(1 272 639)	(619 299)	(514 874)
Taux des créances classées	17,21%	17,11%	15,78%	15,63%				
Ratio de couvertur e des actifs classés par les provisions	62,05%	64,03%	67,40%	69,85%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2022, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 220.766 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	551 828	6,50%	6,00%	35,00%	24 137
Industries mécaniques et électriques	852 094	1,46%	4,50%	35,00%	17 774
Oléifacteurs	196 161	7,05%	2,25%	35,00%	6 388
Industries agroalimentaires	767 121	2,67%	2,25%	35,00%	13 206
Industries pharmaceutiques	18 918	21,43%	1,00%	35,00%	1 485
Autres industries	751 965	4,10%	4,00%	35,00%	21 307
BTP	358 891	1,64%	5,00%	35,00%	8 338
Tourisme	90 745	7,82%	9,00%	35,00%	5 342
Agences de Voyages	7 006	7,15%	7,75%	35,00%	365
Agence de location de voitures	3 612	9,78%	7,50%	35,00%	218
Promotion Immobilière	498 506	3,66%	5,00%	30,00%	12 954
Commerce	1 587 635	3,89%	2,00%	35,00%	32 737
Santé	32 521	3,06%	1,00%	35,00%	462
Télécom et TIC	74 148	0,73%	1,00%	35,00%	450
Autres services	578 058	4,34%	3,25%	35,00%	15 352
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 611 850	0,00%	1,50%	35,00%	29 462
Autres organismes publics	256 085	0,00%	5,00%	35,00%	4 481
Particuliers					
Crédits logements_Privé	280 801	4,80%	1,50%	15,00%	2 655
Consommation_Privé	601 248	5,63%	2,00%	35,00%	16 066
Crédits logements_Public	125 883	0,83%	1,00%	15,00%	346
Consommation_Public	1 061 367	0,45%	1,50%	35,00%	7 238
Total Classes 0 & 1	14 306 443				220 766

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2022, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2022 s'élève à 375.134 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 55.131 mDT par rapport au 31/12/2021 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2022 des dotations complémentaires pour un montant de 84.574 mDT et des reprises pour un montant de 139.705 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2022 (3)	Encours au 31/12/2022 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	4 890	4 330	560
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	32 675	19 425	13 250
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	37 564	23 755	13 810

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2022 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2021	5 176 212	3 940 881	70 540	94 412	162 221	180 469	94 242
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 704	105 613
Garanties de l'état au	5 543 139	4 768 074	-	94 776	188 757	201 704	76 761

31/12/2022							
Autres Garanties au 31/12/2022	111 469	-	65 000	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2022	43 624	-	-	-	-	-	28 852
Classe au 31/12/2022	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2022	12 123	-	-	-	-	-	0

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 172.626 mDT au 31/12/2022 contre 5.529 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 167.097 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 4.338 mDT au 31/12/2021 à 174.050 au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2021	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2022
I- Titres de placement	1 311	2 670	(308)	(254)	3 419
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	229	-	(229)	1	1
Valeurs brutes	229	-	(229)	1	1
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	970	(31)	-	-	939
Valeurs brutes	1 147	-	-	-	1 147
Provisions	(177)	(31)	-	-	(208)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	112	2 701	(79)	(255)	2 479
Valeurs brutes	1 060	2 702	(341)	-	3 421
Provisions	(948)	(1)	262	(255)	(942)
II- Titres de transactions	4 218	169 712	(4 721)	-	169 209
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	4 218	169 712	(4 721)	-	169 209
Bons du trésor	4 338	169 712	-	-	174 050
Créances et dettes rattachées	(120)	-	(4 721)	-	(4 841)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	5 529	172 382	(5 029)	(254)	172 626

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 4.501.699 mDT au 31/12/2022 contre 3.225.328 mDT au 31/12/2021.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- -sement	Titres participatif s	Obligation s	Fonds Communs de Placemen t	Fonds gérés	Dettes des entreprise s publiques	BTA d'investissemen t	Total au 31/12/202 2
Valeur brute au 31/12/2022	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Valeur au 1er janvier	254 182	75 000	165 525	41 770	380 716	32 798	2 248 191	3 198 182
Acquisitions / souscriptions	2 433	-	149 000	14 750	64 500	-	1 148 790	1 379 473
Cessions / Remboursemen t	(2 470)	-	(14 274)	-	-	(10 893)	(96 959)	(124 596)
Créances rattachées	575	6 755	11 525	-	25 181	15	135 363	179 414
Provisions au 31 décembre 2022	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Provisions au 1er janvier	(58 884)	-	-	(3 453)	(65 353)	-	-	(127 690)
Dotations	(991)	-	-	(502)	(6 632)	-	-	(8 125)
Reprises	1 220	-	-	1 443	2 378	-	-	5 041
Valeur nette au 31/12/2022	196 066	81 755	311 776	54 008	400 790	21 920	3 435 385	4 501 699
Valeur brute au 31/12/2021	254 182	75 000	165 525	41 770	380 716	32 798	2 248 191	3 198 182
Créances rattachées	905	2 995	6 966	-	27 577	15	116 375	154 833
Provisions au 31/12/2021	(58 884)	-	-	(3 453)	(65 353)	-	-	(127 690)
Valeur nette au 31/12/2021	196 203	77 995	172 491	38 317	342 940	32 813	2 364 566	3 225 328

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/202 2	31/12/202 1	Variation	%
Titres cotés	156 807	154 374	2 433	1,6%
Titres non cotés	96 740	99 209	(2 469)	(2,5%)
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	254 146	254 182	(36)	(0,0%)

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2022	Provisions	Valeur nette au 31/12/2022
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950

SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
AMI	52,16%	98 808	-	-	98 808	(18 976)	79 832
SIMPAR	34,28%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	30,00%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES CÉILLETS	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	29,52%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		139 444	-	-	139 444	(19 245)	120 199
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 922)	4 496
CAP Bank	0,00%	2 470	-	(2 470)	-	-	-
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	(2 083)	26 529
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		42 500	-	(2 470)	40 030	(7 005)	33 025
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 930)	1 125
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 241)	1 440
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(741)	801
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(840)	258
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	(295)	431
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	-	2 250
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(5 755)	949
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	455	2 144	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	5 900	289	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(219)	81
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100

TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(156)	44
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(38)	162
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,93%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(68)	31
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(147)	287
STB	0,02%	208	-	-	208	(86)	122
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		63 146	2 433	-	65 579	(23 314)	42 265
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		254 182	2 433	(2 470)	254 146	(58 655)	195 491
Créances rattachées						575	
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 182	2 433	(2 470)	254 146	(58 655)	196 066

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Capitaux propres	Résultat 2022
SICAF	1 310	50
Participations		
BNA Capitaux	16 407	1 977
SOFINREC	19 177	1 299
SICAR INVEST	19 686	1 589
SOIVM SICAF	6 535	263
SODET SUD	5 257	(712)
SIMPAR	29 566	(2 332)
Tunisie		
Informatique	(30)	(417)
Services		
AGROSERVICES	2 084	103
LES CÉILLETS	(4 277)	(768)
SICAV BNA	2 503	76
AMI	76 028	5 570
SOGEST	(2 692)	(783)
ESSOUKNA	33 211	619
Placement		
Obligataire SICAV	223 067	12 239
SIVIA	7 936	1 018
SPI MADINA	(2 423)	(1 978)
ZIED SARL	1 313	10

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Rembour- sements	Moins- values / cession	Encours brut 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	-	-	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	3 037	(2 798)	239
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(32)	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(892)	608
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(915)	1 585

Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	5 100	(749)	4 351
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(553)	3 447
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 875)	3 125
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(662)	24 338
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(158)	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(370)	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Total (net de provisions)		508 107	-	(1 991)	445 216	(69 607)	375 608
Créances rattachées							25 181
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		508 107	-	(1 991)	445 216	(69 607)	400 790

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2022 à 69.607 mDT, soit une variation nette de 4.254 mDT par rapport au 31/12/2021, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2022, de dotations complémentaires pour un montant de 6.632 mDT et de reprises pour un montant de 2.378 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2022, une valeur brute de 310.179 mDT et des amortissements et des provisions de 166.665 mDT soit une valeur nette de 143.513 mDT contre 147.868 mDT au 31/12/2021, ce qui représente environ 0,74% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	36 608	1 880	-	-	38 488
Logiciels	33 765	1 674	-	1 955	37 394
Logiciels en cours	2 843	206	-	(1 955)	1 094
Amortissements	(30 591)	(2 760)	-	-	(33 351)
Logiciels	(30 591)	(2 760)	-	-	(33 351)
Total net (1)	6 017	(880)	-	-	5 137
Immobilisations corporelles	264 224	11 165	(1 071)	47 893	271 691
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	97 928	-	-	3 109	101 037
Agencements, aménagements et installations	58 647	1 588	-	14 504	74 739
Matériel de transport	3 582	1 663	(433)	-	4 812
MMB et Matériel Informatique	68 901	3 189	-	-	72 090
Immobilisations en cours	23 642	1 993	-	(17 612)	8 023
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	393	104	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	4 627	-	(638)	-	3 989
Amortissements	(121 479)	(10 765)	433	-	(131 811)
Constructions	(33 913)	(1 753)	-	-	(35 666)
Agencements, aménagements et installations	(33 697)	(4 029)	-	-	(37 726)
Matériel de transport	(2 965)	(291)	433	-	(2 823)
MMB et Matériel Informatique	(50 904)	(4 692)	-	-	(55 596)
Dépréciations	(895)	(608)	-	-	(1 503)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)

AAI en cours	-	(322)	-	-	(322)
Constructions en cours	-	(197)	-	-	(197)
Autres immobilisations	-	(89)	-	-	(89)
Total net (2)	141 850	(208)	(638)	47 893	138 377
Total général (1)+(2)	147 868	(1 088)	(638)	47 893	143 513

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2022 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues. Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 379.216 mDT au 31/12/2022 contre 285.303 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	227 734	113 498	114 236	100,7%
Débiteurs divers	5 057	7 155	(2 098)	(29,3%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	56 420	36 439	19 981	54,8%
Impôts exigibles - Actif	4 745	4 289	456	10,6%
Commissions de gestion à percevoir	27 926	25 437	2 489	9,8%
Ajustements devises actifs	3 514	2 637	877	33,3%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	6 057	4 100	1 957	47,7%
Charges payées d'avance	6 071	434	5 637	1298,8%
Comptes d'attente actifs	922	1 052	(130)	(12,4%)
Comptes de régularisation	107 374	5 358	102 016	1904,0%
Comptes monétiques	1 014	4 366	(3 352)	(76,8%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	20 130	32 488	(12 358)	(38,0%)
Affaires litigieuses & remises égarées	23 640	21 515	2 125	9,9%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	691	337	354	105,0%
Produits à recevoir	463	509	(46)	(9,0%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-

Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 521)	(33 849)	(3 672)	(10,8%)
Autres	151 482	171 805	(20 323)	(11,8%)
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	73 616	69 252	4 364	6,3%
Stock cartes de retrait	2 044	1 065	979	91,9%
Dotations timbres postes	413	450	(37)	(8,2%)
Dotations timbres fiscaux	25	22	3	13,6%
Dotations timbres spéciaux de voyage	47	56	(9)	(16,1%)
Dépôts et cautionnements	177	283	(106)	(37,5%)
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 870	79 870	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 529	25 529	-	-
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-	(25 529)	-
Autres comptes d'actif	1 445	1 433	12	0,8%
Provisions sur autres éléments d'actif	(6 155)	(6 155)	-	-
Total Net	379 216	285 303	93 913	32,9%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2022, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 20.130 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 153.842 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2021	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2022
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(33 849)	(3 856)	184	-	(37 521)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	-	-	(25 529)
Provisions sur autres éléments d'actif	-	-	-	(6 155)	(6 155)
Total des provisions	(33 910)	(29 385)	184	(6 155)	(69 266)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	23 990	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	38 973	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 730	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 897	40 897
Total	79 870	79 870

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Total	25 529	25 529
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-
Total	-	25 529

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.206.089 mDT au 31/12/2022 contre 2.216.896 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 1.989.193 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	576	473	103	21,8%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 202 000	2 215 000	1 987 000	89,7%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	3 513	1 423	2 090	146,9%
Total	4 206 089	2 216 896	1 989 193	89,7%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 748.768 mDT au 31/12/2022 contre 1.584.996 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une diminution de 836.228 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	745 987	1 581 886	(835 899)	(52,8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 781	3 110	(329)	(10,6%)
Total	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes à vue	22 040	26 434	(4 394)	(16,6%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	719 248	1 404 548	(685 300)	(48,8%)
Emprunts sur le marché monétaire en devises	5 539	151 710	(146 171)	(96,3%)
Intérêts à payer	1 941	2 304	(363)	(15,8%)
Total	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	-	22 040	-	-	-	22 040
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	719 248	-	-	-	719 248
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	5 539	-	-	-	5 539
Intérêts à payer	-	1 941	-	-	-	1 941
Total	-	748 768	-	-	-	748 768

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	22 040	22 040
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	719 248	719 248
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	5 539	5 539
Intérêts à payer	-	-	-	1 941	1 941
Total	-	-	-	748 768	748 768

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.023.090 mDT au 31/12/2022 contre 9.858.300 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 1.164.790 mDT, soit un taux d'accroissement de 11,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts en dinars	10 266 510	9 094 915	1 171 595	12,9%
Dépôts à vue en dinars	2 507 272	2 388 937	118 335	5,0%
Dépôts d'épargne en dinars	3 570 842	3 305 929	264 913	8,0%
Bons de caisse en dinars	39 726	38 007	1 719	4,5%
Comptes à terme en dinars	228 893	223 063	5 830	2,6%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 771 162	1 819 947	(48 785)	(2,7%)
Certificats de dépôt en dinars	1 418 500	808 500	610 000	75,4%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	730 115	510 532	219 583	43,0%
Dépôts en devises	677 568	701 104	(23 536)	(3,4%)
Dépôts à vue en devises	404 203	490 621	(86 418)	(17,6%)
Bons de caisse en devises	18 587	16 067	2 520	15,7%
Comptes à terme en devises	89 731	64 303	25 428	39,5%
Comptes de placement en devises	137 047	102 803	34 244	33,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	28 000	27 310	690	2,5%
Dettes rattachées	79 012	62 281	16 731	26,9%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	14 981	13 556	1 425	10,5%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 081	374	707	189,0%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	44 397	34 537	9 860	28,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	66 555	47 503	19 052	40,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(48 002)	(33 689)	(14 313)	(42,5%)
Total	11 023 090	9 858 300	1 164 790	11,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	6 808 229	47 000	2 033 824	1 235 761	141 697	10 266 511
Dépôts en devises	541 250	28 140	13 991	93 987	200	677 568
Dettes rattachées	-	79 010	-	-	-	79 012
Total	7 349 479	154 150	2 047 815	1 329 748	141 897	11 023 090

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	245 808	41 017	-	9 979 685	10 266 510
Dépôts en devises	-	-	-	677 568	677 568
Dettes rattachées	-	-	-	79 010	79 012
Total	245 808	41 017	-	10 736 263	11 023 090

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 730.723 mDT au 31/12/2022 contre 653.042 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	394 332	320 772	73 560	22,9%
Emprunts obligataires	380 510	308 244	72 266	23,4%
Intérêts à payer emprunts obligataires	13 822	12 528	1 294	10,3%
Ressources spéciales (*)	336 391	332 270	4 121	1,2%
Ressources extérieures	89 291	97 038	(7 747)	(8,0%)
Ressources budgétaires	267 603	259 056	8 547	3,3%
Ecart de conversion sur emprunts	(21 144)	(24 680)	3 536	14,3%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	641	856	(215)	(25,1%)
Total	730 723	653 042	77 681	11,9%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	23 822	77 003	252 807	40 308	394 332
Emprunts obligataires	392	10 000	77 003	252 807	40 308	380 510
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	13 822	-	-	-	13 822
Ressources spéciales	-	269 185	10 901	36 840	19 465	336 391
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	941	10 901	36 840	19 465	68 147
Ressources budgétaires	-	267 603	-	-	-	267 603
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	641	-	-	-	641
Total	392	293 007	87 904	289 647	59 773	730 723

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	59 631	14 643	-	320 058	394 332
Emprunts obligataires	57 509	14 133	-	308 868	380 510
Intérêts à payer emprunts obligataires	2 122	510	-	11 190	13 822
Ressources spéciales	-	-	-	336 391	336 391
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	68 147	68 147
Ressources budgétaires	-	-	-	267 603	267 603
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	641	641
Total	59 631	14 643	-	656 449	730 723

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2022 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 497
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 970

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 734.475 mDT au 31/12/2022 contre 837.565 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une diminution de 103.090 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Etat, impôts et taxes	37 454	40 246	(2 792)	(6,9%)
Impôts sur les sociétés	86 609	72 611	13 998	19,3%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	9 898	6 224	3 674	59,0%
Organismes sociaux	52 718	49 866	2 852	5,7%
Comptes d'ajustement devises passifs	3 219	3 127	92	2,9%
Devises reçues en instance d'affectation	16 163	13 458	2 705	20,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 098)	(802)	(296)	(36,9%)
Congés à payer	13 404	12 738	666	5,2%
Produits perçus d'avance	9 658	9 132	526	5,8%
Excédents de caisse	8 006	6 753	1 253	18,6%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	74 790	9 877	64 913	657,2%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	153 842	332 866	(179 024)	(53,8%)
Comptes de régularisation	15 757	41 001	(25 244)	(61,6%)
Comptes Etatiques créditeurs	899	899	-	-
Créditeur divers	42 773	32 774	9 999	30,5%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 373	62	0,1%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	6 678	6 489	189	2,9%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 044	51	0,1%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	25 537	24 741	796	3,2%
Fournisseurs d'immobilisations	682	885	(203)	(22,9%)
Provisions pour passifs et charges	31 915	29 222	2 693	9,2%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	8 528	8 525	3	0,0%
Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244	-	-
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	2 751	2 067	684	33,1%
Provisions sur engagement par signature	19 392	17 386	2 006	11,5%
Total	734 475	837 565	(103 090)	(12,3%)

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2022 s'élève à 8.528 mDT contre 8 525 mDT au 31/12/2021.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	3%
- Taux d'actualisation financière	:	9,5%
- Espérance de vie	:	74,5 ans pour les hommes 78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 1.864.049 mDT au 31/12/2022 contre 1.758.397 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 105.652 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/action s propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvement s	Solde au 31/12/2022
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	28 887	3 113	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	459 240	28 300	-	-	-	-	-	487 540
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	415 791	80 000	-	-	-	-	-	495 791
Actions propres	(975)	-	-	(3 357)	(256)	-	-	(4 588)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	44 119	500	-	-	-	-	870	45 489
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	150	51 232	(50 856)	-	-	-	-	525
Résultat net de l'exercice	163 145	(163 145)	-	-	-	159 251	-	159 251
Total	1 758 397	-	(50 856)	(3 357)	(256)	159 251	870	1 864 049

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Prêts Faps CT Exceptionnels	501	527
Prêts Faps Soins	1 072	998
Prêts Faps MT Mariage	106	118

Prêts Faps Aménagement	251	355
Prêts Faps MT Voiture	917	982
Crédits FAPS LT	29 202	28 052
Liquidité	13 440	13 086
Réserve pour Fonds Social	45 489	44 119

4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	524 833	129 299	395 534	75,4%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	1 306	330	976	74,8%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,493	2,554	(0,060)	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.368.476 mDT au 31/12/2022 contre 1.461.824 mDT au 31/12/2021. Il se décompose comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	423 818	564 509	(140 691)	(24,9%)
Contre garanties	265 000	371 000	(106 000)	(28,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	82 018	109 809	(27 791)	(25,3%)
Cessions de créances	76 800	83 700	(6 900)	(8,2%)
b- En faveur de la clientèle	864 503	817 160	47 343	5,8%
Débiteurs par avals et acceptations	90 283	45 997	44 286	96,3%
Débiteurs par lettres de garanties	98 564	135 156	(36 592)	(27,1%)
Débiteurs par obligations cautionnées	31 691	21 818	9 873	45,3%
Débiteurs par cautions fiscales	93 952	66 294	27 658	41,7%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	533 528	531 904	1 624	0,3%
Avals billets de trésorerie	16 234	15 700	534	3,4%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	251	291	(40)	(13,7%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 368 476	1 461 824	(93 348)	(6,4%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	423 818	423 818
b- En faveur de la clientèle	377	-	-	864 126	864 503
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	377	-	-	1 368 099	1 368 476

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 778.577 mDT au 31/12/2022 contre 633.919 mDT au 31/12/2021. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	718	-	-	762 666	763 384
Crédits documentaires Export	-	-	-	15 193	15 193
Total	718	-	-	777 859	778 577

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 3.873.154 mDT au 31/12/2022 contre 2.215.000 mDT au 31/12/2021. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de créances	2 143 975	1 111 424	1 032 551	92,9%
Bons du trésor	1 576 679	989 826	586 853	59,3%
Emprunt obligataire 2014	152 500	113 750	38 750	34,1%
Total	3 873 154	2 215 000	1 658 154	74,9%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	15 549	4 209	11 340	269,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	15 549	4 209	11 340	269,4%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	216 994	306 474	(89 480)	(29,2%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	216 994	306 474	(89 480)	(29,2%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	249 993	221 215	28 778	13,0%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	249 993	221 215	28 778	13,0%
Total	482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)

La ventilation des engagements de financements données selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	15 549	15 549
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	15 549	15 549
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	216 994	216 994
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	216 994	216 994

Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	249 993	249 993
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	249 993	249 993
Total	-	-	-	482 536	482 536

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2022 (1)- (2)	Montant non libéré 2021
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
SWING	5 000	5 000	-	3 750
Total	7 328	4 496	2 832	6 582

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2022 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues des banques	279 502	-	279 502	180 000	99 502	55,3%
Garanties reçues de l'État	5 598 141	449 765	6 047 906	5 164 694	883 212	17,1%
Fonds Budgétaires & Dotation	83 241	313 455	396 696	391 160	5 536	1,4%
SOTUGAR	41 660	22 585	64 245	73 495	(9 250)	(12,6%)
FNG	6 862	33 396	40 258	41 138	(880)	(2,1%)
FGIC	-	266	266	266	-	-
FNE	-	78	78	84	(6)	(7,2%)
Garanties de l'État	5 466 378	79 985	5 546 363	4 658 552	887 811	19,1%
Garanties reçues de la clientèle	1 071 786	1 096 415	2 168 201	1 819 136	349 065	19,2%
Garanties Hypothécaires	828 990	1 070 082	1 899 072	1 569 696	329 377	21,0%
Garanties financières	242 796	26 333	269 129	249 440	19 688	7,9%
Total	6 949 429	1 546 180	8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.355.887 mDT au 31/12/2022 contre 1.180.007 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 14,9%. Ils s'analysent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 216	5 783	(2 567)	(44,4%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	561	2 945	(2 384)	(81,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	834	(50)	884	1768,0%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 941	2 884	(943)	(32,7%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	(120)	4	(124)	(3100,0%)
Opérations avec la clientèle	1 314 469	1 138 218	176 251	15,5%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	307 626	253 925	53 701	21,1%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 006 843	884 293	122 550	13,9%
Autres intérêts et revenus assimilés	38 202	36 006	2 196	6,1%
Total	1 355 887	1 180 007	175 880	14,9%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 151.077 mDT au 31/12/2022 contre 160.989 mDT au 31/12/2021. Elles se décomposent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	78 028	88 025	(9 997)	(11,4%)
Commissions en produits sur opérations monétiques	15 276	14 540	736	5,1%
Commissions en produits sur opérations de change	1 551	1 410	141	10,0%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	4 711	3 211	1 500	46,7%

Commissions en produits sur location de coffres forts	54	34	20	58,8%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	25 380	26 966	(1 586)	(5,9%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 094	3 245	(1 151)	(35,5%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	368	164	204	124,4%
Commissions en produits diverses	23 615	23 394	221	0,9%
Total	151 077	160 989	(9 912)	(6,2%)

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 45.898 mDT au 31/12/2022 contre 25.537 mDT au 31/12/2021 soit une augmentation de 20.361 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2022	2021	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	4 335	471	3 864	820,4%
Intérêts nets sur bons de trésor	4 335	470	3 865	822,3%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	1	(1)	(100,0%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	312	(531)	843	158,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	83	66	17	25,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(33)	(597)	564	94,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	262	-	262	-
Gains nets sur opérations de change	41 251	25 597	15 654	61,2%
Résultat sur opérations de change	34 763	20 838	13 925	66,8%
Commissions sur change manuel	6 488	4 759	1 729	36,3%
Total	45 898	25 537	20 361	79,7%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 245.038 mDT au 31/12/2022 contre 194.869 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 25,7%. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	196 090	164 547	31 543	19,2%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	892	426	466	109,4%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 828	930	898	96,6%
Revenus des titres de participation Autres	4 645	3 720	925	24,9%
Revenus des titres participatifs	6 365	3 040	3 325	109,4%
Revenus des obligations	18 319	9 769	8 550	87,5%
Revenus des fonds gérés	16 899	12 437	4 462	35,9%
Total	245 038	194 869	50 169	25,7%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 900.318 mDT au 31/12/2022 contre 706.491 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 27,4% . Ils s'analysent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(307 153)	(225 174)	(81 979)	36,4%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(296 801)	(205 708)	(91 093)	44,3%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(867)	(1 009)	142	(14,1%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(1 990)	(15 103)	13 113	(86,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(7 495)	(3 354)	(4 141)	123,5%
Opérations avec la clientèle	(558 859)	(448 546)	(110 313)	24,6%
Intérêts sur comptes à vue	(67 167)	(65 141)	(2 026)	3,1%
Intérêts sur comptes d'épargne	(190 888)	(160 052)	(30 836)	19,3%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(300 804)	(223 353)	(77 451)	34,7%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(33 559)	(32 030)	(1 529)	4,8%
Autres intérêts et charges assimilés	(747)	(741)	(6)	0,8%
Total	(900 318)	(706 491)	(193 827)	27,4%

6.6-

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 287.125 mDT au 31/12/2022 contre 235.066 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 52.059 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(248 717)	(228 687)	(20 030)	8,8%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(167 833)	(151 748)	(16 085)	10,6%
Dotations aux provisions additionnelles	(84 574)	(80 139)	(4 435)	5,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(46 095)	(45 407)	(688)	1,5%
Reprises de provisions pour créances douteuses	31 189	37 625	(6 436)	(17,1%)
Reprise de provisions additionnelles	16 485	15 632	853	5,5%
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	223 915	24 120	199 795	828,3%
Pertes sur créances cédées et radiées	(241 329)	(25 044)	(216 285)	863,6%
Affaires cédées à la SOFINREC	-	(853)	853	(100,0%)
Autres créances passées en pertes	(1 887)	(1 661)	(226)	13,6%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	3 192	41	3 151	7685,4%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	20 227	2 833	17 394	614,0%
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(2 544)	(5 381)	2 837	(52,7%)
Reprises provisions sur engagements par signature	537	1 295	(758)	(58,5%)
Dotation nette pour risques et charges	(38 408)	(6 379)	(32 029)	502,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(39 553)	(10 775)	(28 778)	267,1%
Reprises de provisions pour risques et charges	1 145	4 396	(3 251)	(74,0%)
Total	(287 125)	(235 066)	(52 059)	22,1%

6.7-

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 2.102 mDT au 31/12/2022 contre une perte de 6.589 mDT au 31/12/2021. Il se détaille comme suit:

	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(991)	(3 701)	2 710	(73,2%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(6 633)	(6 850)	217	(3,2%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(503)	(169)	(334)	197,6%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 220	2 192	(972)	(44,3%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 378	1 454	924	63,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	1 443	485	958	197,5%
Total	(2 102)	(6 589)	4 487	(68,1%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 251.743 mDT au 31/12/2022 contre 259.745 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 3,1%. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Salaires	(172 396)	(161 342)	(11 054)	6,9%
Charges sociales et fiscales	(52 390)	(50 551)	(1 839)	3,6%
Autres charges du personnel	(15 364)	(10 821)	(4 543)	42,0%
Charges sur assurance collectives et IDR	(10 927)	(37 936)	27 009	(71,2%)
Charges sur congés à payer	(666)	905	(1 571)	173,6%
Total	(251 743)	(259 745)	8 002	(3,1%)

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 91.579 mDT au 31/12/2022 contre 76.289 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 20,0%. Elles se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(86 745)	(71 557)	(15 188)	21,2%
Loyers et charges locatives	(2 148)	(2 372)	224	(9,4%)
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(9 136)	(8 047)	(1 089)	13,5%
Primes d'assurances	(1 218)	(1 335)	117	(8,8%)
Impôts et taxes	(4 790)	(4 403)	(387)	8,8%
Fournitures de bureau	(2 608)	(1 292)	(1 316)	101,9%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 377)	(2 126)	(251)	11,8%
Missions et réceptions	(593)	(433)	(160)	37,0%
Dons et cotisations	(220)	(233)	13	(5,6%)
Jetons de présence	(494)	(468)	(26)	5,6%
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 094)	(1 395)	(699)	50,1%
Travaux exécutés par des tiers	(6 325)	(5 541)	(784)	14,1%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 913)	(2 142)	(771)	36,0%
Frais de publicité	(5 720)	(3 564)	(2 156)	60,5%
Transports et déplacements	(8 319)	(5 364)	(2 955)	55,1%
Participation au budget de l'APTBEF	(583)	(400)	(183)	45,8%
Documentation centrale	(1 009)	(930)	(79)	8,5%
Frais de contrôle médical	(353)	(316)	(37)	11,7%
Frais de formation et d'inscription	(1 329)	(1 065)	(264)	24,8%

Contribution au fonds de garantie bancaire	(24 618)	(23 907)	(711)	3,0%
Contribution sociale de solidarité	(9 898)	(6 224)	(3 674)	59,0%
Autres charges d'exploitation bancaire	(4 834)	(4 732)	(102)	(2,2%)
Total	(91 579)	(76 289)	(15 290)	20,0%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent un gain de 235 mDT au 31/12/2022 contre une perte de 2.066 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	284	223	61	27,4%
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	(10)	(92)	82	89,1%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Pénalités et amendes fiscales	(30)	(2 188)	2 158	98,6%
Total	235	(2 066)	2 301	111,4%

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Ce montant correspond exclusivement au don effectué par la BNA au profit du ministère de l'éducation.

	2022	2021	Variation	%
Don au Profit du Ministère de l'éducation	-	(22 382)	22 382	100,0%
Total	-	(22 382)	22 382	100,0%

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net négatif de 130.266 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 737.113 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.345.528 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.148.062 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 272.325 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 293.591 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2022 un flux de trésorerie net négatif de 1.020.466 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 243.205 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.253.892 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.779 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net positif de 22.474 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 150.002 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 77.735 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 4.336 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 50 772 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.545.350 mDT au 31/12/2022 contre aussi un solde négatif de 3.417.092 mDT au 31/12/2021. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2022:

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	107 047	238 376	(131 329)	(55,1%)
- Avoirs en caisse en dinars	55 409	52 360	3 049	5,8%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	23 911	122 896	(98 985)	(80,5%)
- Avoirs en CCP	383	383	-	-
- Mouvements IBS	22 189	22 455	(266)	(1,2%)
- Correspondants débiteurs en dinars	19 078	55 552	(36 474)	(65,7%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(13 923)	(15 270)	1 347	8,8%
Liquidités en devises :	100 914	111 924	(11 010)	(9,8%)
- Caisse en devises	6 685	5 532	1 153	20,8%
- Avoirs à la BCT en devises	45 953	86 846	(40 893)	(47,1%)

-	Correspondants débiteurs en devises	56 394	30 710	25 684	83,6%
-	Correspondants créditeurs en devises	(8 118)	(11 164)	3 046	27,3%
	Emprunts en dinars	(4 921 246)	(3 619 548)	(1 301 698)	(36,0%)
	Emprunts en devises	(6 115)	(152 183)	146 068	96,0%
	Placements inférieurs à 3 mois	174 050	4 339	169 711	3911,3%
	Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2022	(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2022 pour un montant global de 150 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » de 150MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2022-1	Intérêts 2022
TUNIS RE	5 000	183
AMI	15 000	491
SICAR INVEST	11 978	285
Total	31 978	959

2- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	22 939	147	22 939
Total	22 939	147	22 939

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 273.432 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2022
Assurance "AMI"	Compte de Placement	FILIALE	77 500
Assurance "AMI"	Certificat de dépôt	FILIALE	90 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 000
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	16 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	37 069
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	413
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	6 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 300
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	500
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	5 650
ESSOUKNA	Compte de Placement	FILIALE	1 000
Total			273 432

4- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, l'assurance AMI, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1.499 mDT.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(892)	608
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(915)	1 585
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	5100	(749)	4 351
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(553)	3 447
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 875)	3 125
Total		23 000	22 100	(8 984)	13 116

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 434.207 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	-50
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	3 037	(2 798)	239

Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré 15	2011	10 000	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	--	24 338
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	--	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	--	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Total		434 207	372 216	(59 724)	312 492

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2022 s'élèvent à 3.483 mD HTVA.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds gérés					
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2022 s'élève à 412mD dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2022 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	10 152
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	8 944
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	8 118
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total					42 046

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2022 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.231mD.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2022 comme suit:

Société	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2022
SICAR INVEST	5 000	-	1 434	1 800	800	-	-	949
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	6 000	-	-	665	684
TUNIS-RE	2 500	-	1 500	800	2 400	600	133	822
AMI	6 400	3 000	4 200	1 000	-	-	133	1 768
SICAF PARTICIPATIONS	-	-	-	100	-	-	-	13
SODINO	-	1 200	-	-	-	-	-	148
Total	13 900	4 200	7 134	9 700	3 200	600	930	4 384

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2022
TUNIS-RE	6 000	10 374
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 832
Total	14 000	24 207

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2022 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2022		Intérêts de l'exercice 2022	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 210	-	130	-
SIVIA	-	2 391	-	-
ESSOUKNA	-	1 141	1	-
AGRO-SERVICES	-	61	-	-
TIS	442	-	33	-
BNA CAPITAUX	-	3 720	-	51
LES CÉILLETS	-	168	20	-
SOFINREC	-	1 181	19	-
POS	-	118	-	19
SOGEST	1 762	-	181	-
EL MEDINA	1 119	-	428	-
SICAR INVEST	-	832	-	59
SOIVM SICAF	-	18	-	-
SICAV BNA	-	40	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	5	-	-
SODET SUD	-	1	-	-
TUNIS-RE	-	2 191	-	-
ZIED	-	-	-	-
AMI	381	-	38	8
GENERALE DES VENTES	-	26	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2022 , un montant de 121.223 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	33 290
LES CÉILLETS	10 994
ESSOUKNA	17 220
SIVIA	23 207
EL MADINA	31 882
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	2 550
TIS	22
Total	121 223

Opérations avec les Administrateurs

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2022 pour un montant global de 150 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » de 150MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2022-1. Le montant souscrit s'élève à 2.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2022, sont de l'ordre de 47 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 se détaillent comme suit (en mDT) :

	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	Total
Emprunts							
Encours au 31/12/2022	266	500	800	800	1 800	1 784	5 950
Intérêts 2022	16	68	116	108	222	171	701

3- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2022
CTAMA	2 000	3 458
Total	2 000	3 458

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des charges diverses. La cotisation relative à l'année 2022 s'élève à 1.059 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2022 s'élève à 4.340 mDT.

6- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2022 s'élève à 5.554 mDT.

7- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 126.340 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2022
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	14 840
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	111 500
Total			126 340
Opérations avec l'ETAT			

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2022 à 267.603 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.864.049 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 159.251 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1.506.964 KDT (soit 83,82% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2022, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 15.921.565 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.456.837 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 634.233 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 4.501.699 KDT au 31 décembre 2022 et représente un poste important du bilan (23,31% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 4.768.074 KDT au 31 décembre 2022 (soit environ 27% du total des engagements de la clientèle, en bilan et hors bilan). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 1.958.058 KDT au 31 décembre 2022. Ils ont connu une hausse de 827.194 KDT (+21%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (4.545.350) KDT au 31 décembre 2022, contre (3.417.092 KDT) au 31

décembre 2021. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la BNA au 31 décembre 2022, totalisent 2.385.074 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 4.768.074 KDT, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (composés de principal, intérêts et commissions).

- 2) La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entreprises publiques (ETAP, OTD, ONH, TRANSTU, EL FOULADH, etc.) envers la Banque qui totalisent 1.177.206 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une baisse de 58.125 KDT (-5%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021. Ces engagements ne sont refinancés directement auprès de la BCT qu'à hauteur de 89.006 KDT à la même date.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 886.534 KDT au 31 décembre 2022, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 775.065 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État concernent essentiellement des entreprises publiques (ETAP, CNRPS, SNDP, etc.) dont les engagements, qualifiés de réguliers, totalisent 341.288 KDT à la même date.

- 3) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 205.055 KDT et 219.843 KDT au 31 décembre 2022, après l'opération d'augmentation de capital (en numéraire, par compensation de créances et par incorporation de réserves) réalisée au cours de l'exercice 2020. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80.155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160.000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2022.

La Banque prévoit de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires au cours de l'exercice 2023 (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, etc.).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022

1) Emprunt obligataire subordonné 2022

La BNA Bank a émis au cours de l'exercice 2022, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne, un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » d'un montant global de 150 millions de dinars, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM+2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	10,1% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt obligataire en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO subordonné 2022-1	Intérêts 2022
Tunis Re	5 000	183
AMI Assurances	15 000	491
SICAR INVEST	11 978	285
Total en KDT	31 978	959

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2022-1 pour un montant de 2 000 KDT et les intérêts encourus, à ce titre, par la Banque en 2022 sont de l'ordre de 47 KDT.

2) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2022, s'élève à 4 231 KDT.

3) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	22 939	147	22 939
Total en KDT	22 939	147	22 939

4) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 273 432 KDT, au 31 décembre 2022, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2022
AMI Assurances	Compte de placement	Filiale	77 500
AMI Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	90 000
Tunis Re	Compte de placement	Entreprise associée	32 500
Tunis Re	Certificat de dépôt	Entreprise associée	2 000
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	16 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	37 069
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	413
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	6 500
GEVE	Compte de placement	Filiale	4 300
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	500
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	5 650
ESSOUKNA	Compte de placement	Filiale	1 000
Total en KDT			273 432

5) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 126 340 KDT, au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2022
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	14 840
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	111 500
Total en KDT			126 340

6) Contrat d'assurance conclu avec la filiale AMI Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, auprès de sa filiale AMI Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 499 KDT.

7) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir diverses charges

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un autre contrat d'assurance destiné à couvrir diverses charges. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 059 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 443 KDT au 31 décembre 2022, dont un montant de 25 529 KDT sur fonds propres et fonds extérieurs. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA Bank et l'État Tunisien en date du 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties. Signalons que le recouvrement par la Banque des montants desdites créances agricoles abandonnées devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999. L'encours de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2022.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 267 603 KDT au 31 décembre 2022. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2022, totalisent 2 094 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2022, seuls le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égale montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2022.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total desdites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329 592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2022, s'élève à 37 564 KDT.

7) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 4 340 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la Banque au titre de l'année 2022 s'élève à 5 554 KDT.

9) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel (en DT)	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2022
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	10 152
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	8 944
BNA Capitaux - Sfax	4 200 HT	01/07/2007	5%	2 ^{ème} année de la location	8 118
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total en DT					42 046

10) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2022, un solde cumulé (net de provisions) de 13 116 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500	(892)	608
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500	(915)	1 585
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	5 100	(749)	4 351
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(553)	3 447
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(5 875)	3 125
Total en KDT		23 000	22 100	(8 984)	13 116

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1^{er} octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties antérieurement à l'exercice 2022, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de la convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant cumulé de 434 207 KDT (dont un montant de 49 500 KDT confié en 2022 au titre de 2021). Toutefois, les fonds gérés présentent, au 31 décembre 2022, un solde cumulé (net de provisions) de 312 492 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	3 037	(2 798)	239
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré 15	2011	10 000	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	-	24 338
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	-	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	-	19 630
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Total en KDT		434 207	372 216	(59 724)	312 492

Au cours de l'exercice 2022, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 483 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

11) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2022. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à SODINO, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

12) Conventions conclues avec Placement obligataire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et de fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligataire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 412 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

13) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

14) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2022 au comme suit :

Société	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017- 01/02	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêt s 2022
SICAR INVEST	5 000	-	1 434	1 800	800	-	-	949
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	6 000	-	-	665	684
Tunis Re	2 500	-	1 500	800	2 400	600	133	822
AMI Assurances	6 400	3 000	4 200	-	-	-	-	1 772
SICAF Participations BNA	-	-	-	100	-	-	-	13
SODINO	-	1 200	-	-	-	-	-	148
Total en KDT	13 900	4 200	7 134	8 700	3 200	600	798	4 388

15) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	Total (en KDT)
Encours au 31/12/2022	266	500	800	800	1 800	1 784	5 950
Intérêts 2022	16	68	116	108	222	171	701

16) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2022
Tunis Re	6 000	10 374
AMI Assurances	8 000	13 832
Total en KDT	14 000	24 206

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2022
CTAMA Assurances	2 000	3 458
Total en KDT	2 000	3 458

17) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2022, comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2022		Intérêts relatifs à l'exercice 2022	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 210	-	130	-
SIVIA	-	2 391	-	-
ESSOUKNA	-	1 141	1	-
Agro-Services	-	61	-	-
TIS	442	- 33		-
BNA Capitaux	-	3 720	-	51
Les Œillets	-	168	20	-
SOFINREC	-	1 181	19	-
Placement Obligataire SICAV	-	118	-	19
SOGEST	1 762	-	181	-
EL MEDINA	1 119	-	428	-
SICAR INVEST	-	832	-	59
SOVIM SICAF	-	18	-	-
SICAV BNA	-	40	-	-
SICAF Participations BNA	-	5	-	-
SODET Sud	-	1	-	-
Tunis Re	-	2 191	-	-
AMI Assurances	381	-	38	8
GEVE	-	26	-	-
Total en KDT	4 914	11 893	850	137

18) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 121 223 KDT, au 31 décembre 2022, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours
SIMPAR	33 290
Les Œillets	10 994
ESSOUKNA	17 220
SIVIA	23 207
EL MEDINA	31 882
SOGEST	55
SODET Sud	2 003

SOFINREC	2 550
TIS	22
Total en KDT	121 223

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

La prime variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 a été arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération lors de sa réunion en date du 11 mai 2022, puis approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 23 mai 2022. Elle s'élève, en net, à 96 000 DT (soit 50% du salaire fixe de 2021). Il est à noter que le projet du contrat programme 2021-2025, ayant servi de référence pour la détermination de la prime variable, a été approuvé par décision du Conseil d'Administration en date du 23 mai 2022 mais n'est pas encore signé entre la Banque et le ministère de tutelle.

Quant à la prime variable relative à l'exercice 2022, elle a été comptabilisée au 31 décembre 2022 en tant que « Charge à payer » pour le même montant de celle relative à l'exercice 2021, en attendant qu'elle soit fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et approuvée par le Conseil d'Administration.

2) Éléments de rémunération et avantages des Directeurs Généraux Adjoints

Les deux Directeurs Généraux Adjoints de la Banque ont été nommés par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2021, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 17 novembre 2021.

La rémunération de chaque Directeur Général Adjoint se compose de 12 salaires mensuels, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et une prime variable fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et dont le montant varie entre 0 DT et 35 000 DT en fonction des objectifs atteints), de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 avril 2022, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par session pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;

- Rémunération de 1 000 DT, en net, par session pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à 304 500 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	222 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	82 500
<i>Total en DT</i>	304 500

4) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		DGA Exploitation		DGA Support & Transformation Digitale		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	581 774	213 990	323 371	122 530	318 539	122 530		
Avantages postérieurs à l'emploi	66 714		13 819		20 125			
Jetons de présence et autres rémunérations des membres des comités émanant du CA							304 500	222 000
Total en DT	648 488	213 990	337 190	122 530	338 664	122 530	304 500	222 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 mai 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	41 544 492	51 293 829
Obligations et valeurs assimilées		38 519 938	48 329 065
Titres OPCVM		3 024 554	2 964 764
Placements monétaires et disponibilités		21 521 312	5 693 601
Placements monétaires	5	10 012 314	1 741 061
Disponibilités		11 508 998	3 952 540
Créances d'exploitation	6	69 093	2 568 626
TOTAL ACTIF		63 134 897	59 556 056
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	136 258	152 357
Autres créditeurs divers	8	5 548	5 431
TOTAL PASSIF		141 806	157 788
ACTIF NET			
Capital	9	60 272 819	57 256 601
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		211	370
Sommes distribuables de l'exercice		2 720 061	2 141 297
ACTIF NET		62 993 091	59 398 268
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		63 134 897	59 556 056

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 244 490	3 057 268
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 210 132	2 936 876
Revenus des titres OPCVM		34 358	120 392
Revenus des placements monétaires	11	186 821	288 527
Revenus des prises en pension		697 335	549 292
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 128 646	3 895 087
Intérêts des mises en pensions		-	(9 691)
Charges de gestion des placements	12	(515 995)	(741 418)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 612 651	3 143 978
Autres charges	13	(81 132)	(118 456)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 531 519	3 025 522
Régularisation du résultat d'exploitation		188 542	(884 225)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 720 061	2 141 297
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(188 542)	884 225
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(825 086)	616 988
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 090 653	(334 735)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 797 086	3 307 775

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2 797 086</u>	<u>3 307 775</u>
Résultat d'exploitation	2 531 519	3 025 522
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(825 086)	616 988
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 090 653	(334 735)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(2 140 356)</u>	<u>(2 433 381)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 938 093</u>	<u>(27 106 313)</u>
Souscriptions		
- Capital	181 687 202	312 407 844
- Régularisation des sommes non distribuables	469 655	465 032
- Régularisation des sommes distribuables	6 668 902	10 819 945
Rachats		
- Capital	(178 959 057)	(337 675 502)
- Régularisation des sommes non distribuables	(447 149)	(551 178)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 481 460)	(12 572 454)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>3 594 823</u>	<u>(26 231 919)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	59 398 268	85 630 187
En fin de l'exercice	62 993 091	59 398 268
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	560 153	808 201
En fin de l'exercice	586 843	560 153
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107,342</u>	<u>106,039</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,83%</u>	<u>3,94%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent,

au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement

en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 41.544.492 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
-	Obligations et valeurs assimilées		37 158 009	38 519 938	61,15%
	Obligation de sociétés		17 398 709	18 009 186	28,59%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	600 000	620 705	0,99%
TN0003400348	AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	133 185	134 758	0,21%
TN0003400355	AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	399 642	406 396	0,65%
TN0003400355	AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	399 420	406 275	0,64%
TN0003400405	AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	1 598 924	1 633 999	2,59%
TN0003400405	AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	199 865	204 247	0,32%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	176	18 341	19 036	0,03%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	20	2 084	2 163	0,00%
TN0003600483	ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	187 500	195 012	0,31%
TN0003600574	ATB SUB 2009 B1	5 000	100 000	102 824	0,16%
TN0003600582	ATB SUB 2009 B2	10 000	466 575	480 259	0,76%
TN0004700654	ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	100 000	105 264	0,17%
TN0004700654	ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	100 000	105 264	0,17%
TN0004700704	ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	200 000	209 984	0,33%
TN0004700704	ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	100 000	104 992	0,17%

TN0004700720	ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	100 000	105 112	0,17%
TN0004700746	ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	300 000	315 944	0,50%
TN0004700712	ATL SUB 2017 TF 7.9%	15 000	600 000	608 004	0,97%
TN0006610414	ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	50 000	51 368	0,08%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	5 000	500 000	522 443	0,83%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	5 000	500 000	522 445	0,83%
TN0001901032	BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	200 000	209 768	0,33%
TN0001901073	BH SUB 2019-1 C A TF 10%	2 342	97 896	102 422	0,16%
TN0001901073	BH SUB 2019-1 C A TF 10%	12 658	506 320	537 505	0,85%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	13 500	1 350 000	1 372 226	2,18%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	660 000	668 976	1,06%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	300 000	313 397	0,50%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 000 000	1 044 656	1,66%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	250 000	261 164	0,41%
TN0007310360	HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	20 000	21 118	0,03%
TN0007310410	HL 2017-2 7.85% B TF	1 500	60 000	61 806	0,10%
TN0007310428	HL 2017-3 8% A TF	326	6 315	6 884	0,01%
TN0007310428	HL 2017-3 8% A TF	2 500	50 000	52 981	0,08%
TN0007310444	HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	150 000	159 222	0,25%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	4 870	198 838	210 134	0,33%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	8 000	326 400	346 415	0,55%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	2 130	86 904	92 234	0,15%
TN0007310469	HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	296 000	308 468	0,49%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	10 500	1 039 500	1 101 861	1,75%
TN0005260153	MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	200 000	206 368	0,33%
TN0002601011	STB 2008/1	30 000	1 320 000	1 378 107	2,19%
TN0002601029	STB 2008/2	40 000	750 000	783 856	1,24%
TN0002101897	TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	100 000	105 148	0,17%
TN0002101939	TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	100 000	105 264	0,17%
TNR0O99VZUY8	TL 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	1 000 000	1 015 784	1,61%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	675 000	686 928	1,09%

	Emprunts national		13 150 000	13 434 618	21,33%
TN0008000515	EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	250 000	256 784	0,41%
TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 269 568	19,48%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	908 266	1,44%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 076 134	11,23%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	2 044 986	3,25%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 031 148	7,99%
	Titres OPCVM		2 739 976	3 024 554	4,80%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	1 175	120 005	128 008	0,20%
TNF4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	9 300	1 228 394	1 232 399	1,96%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	61 767	0,10%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	384 863	0,61%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	146 353	0,23%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	143 333	0,23%
TNU68H89L321	UGFS BONDS FUNDS	72 914	754 519	927 831	1,47%
	TOTAL		39 897 985	41 544 492	65,95%
	Pourcentage par rapport au total actifs				65,80%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	48 690 925	1 305 964	1 296 940	51 293 829	(334 735)
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	9 513 133			9 513 133	
Emprunt national	15 200 000			15 200 000	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	42 766 663			42 766 663	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(8 596 141)			(8 596 141)	(941)
Emprunt national	(2 425 000)			(2 425 000)	3
Bons du trésor assimilables	(22 473 330)			(22 473 330)	984 950
Titres OPCVM	(42 778 265)			(42 778 265)	106 641
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Bons du trésor assimilables			(896 476)	(896 476)	
Titres OPCVM			71 390	71 390	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		(131 311)		(131 311)	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	39 897 985	1 174 653	471 854	41 544 492	1 090 653

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 10.012.314 se détaillant comme suit :

Code ISIN			Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif net
	<u>Billets de trésorerie non avalisés</u>		1 486 188	1 489 641	2,36%
TNWQ12E7ZEU1	BT AETECH au 31/01/2023 (au taux de 10,48%)	40 jours	1 486 188	1 489 641	2,36%
	<u>Certificats de dépôt</u>		2 495 416	2 497 158	3,96%
TN8DOXRB09H2	Certificat de dépôt Amen BANK au 06/01/2023 (au taux de 8,27%)	10 jours	1 497 250	1 498 625	2,38%
TN7LG8WGKFR2	Certificat de dépôt Amen BANK au 09/01/2023 (au taux de 8,27%)	10 jours	998 166	998 533	1,59%
	<u>Comptes à terme</u>		510 000	520 723	0,83%
	Placement BTL au 16/02/2023 (au TMM)	360 jours	100 000	104 667	0,17%
	Placement BTL au 25/08/2023 (au TMM)	365 jours	260 000	265 244	0,42%
	Placement BTL au 23/11/2023 (au TMM)	360 jours	150 000	150 812	0,24%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		5 500 000	5 504 792	8,74%
	Pension Livrée ATB au 02/01/2023 (au taux de 8,27%)	5 jours	5 500 000	5 504 792	8,74%
TOTAL			9 991 604	10 012 314	15,89%
Pourcentage par rapport au total des actifs					15,86%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 69.093, contre un solde de D : 2.568.626, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	55 567	30 856
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	8 000	11 900
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	2 520 344
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (*)	(200 000)	(200 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	<u>69 093</u>	<u>2 568 626</u>

(*)

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 136.258, contre D : 152.357, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	136 258	152 357
Total	136 258	152 357

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 5.548, contre D : 5.431, au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	5 548	5 431
Total	5 548	5 431

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	57 256 601
Nombre de titres	560 153
Nombre d'actionnaires	1 744

Souscriptions réalisées

Montant	181 687 202
Nombre de titres émis	1 777 483
Nombre d'actionnaires nouveaux	81

Rachats effectués

Montant	(178 959 057)
Nombre de titres rachetés	(1 750 793)
Nombre d'actionnaires sortants	(267)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(825 086)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 090 653
Régularisation des sommes non distribuables	22 506

Capital au 31-12-2022

Montant	60 272 819
Nombre de titres	586 843
Nombre d'actionnaires	1 558

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.244.490, contre D : 3.057.268 au 31 décembre 2021 se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
<u>Revenus des obligations</u>	<u>866 800</u>	<u>1 201 653</u>
- Intérêts	866 800	1 201 653
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 343 332</u>	<u>1 735 223</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 343 332	1 735 223
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>34 358</u>	<u>120 392</u>
- Dividendes	34 358	120 392
TOTAL	2 244 490	3 057 268

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 186.821, contre D : 288.527 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des billets de trésorerie	116 319	43 812
Intérêts des comptes à terme	18 583	81 195
Intérêts des dépôts à vue	44 836	87 493
Intérêts des certificats de dépôt	7 083	76 027
TOTAL	186 821	288 527

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 515.995, contre D : 741.418 au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Rémunération de gestionnaire	515 995	741 418
TOTAL	515 995	741 418

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2022 à D : 81.132, contre D : 118.456 au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Redevance du CMF	57 815	83 072
Services bancaires et assimilés	293	5 336
Commission sur pensions livrées (*)	22 824	29 848
Autres	200	200
TOTAL	81 132	118 456

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14: Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	5,331	6,954	6,013	7,718	6,492
Charges de gestion des placements	(0,879)	(1,324)	(1,102)	(1,351)	(1,146)
Intérêts des mises en pensions	0,000	(0,017)	0,000	(0,003)	(0,004)
Revenus net des placements	4,452	5,613	4,911	6,364	5,342
Autres charges	(0,138)	(0,211)	(0,131)	(0,152)	(0,129)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,314	5,401	4,780	6,212	5,214
Régularisation du résultat d'exploitation	0,321	(1,579)	(0,695)	(1,887)	(0,940)
Sommes distribuables de l'exercice	4,635	3,823	4,086	4,325	4,274
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,406)	1,101	0,091	0,379	(0,014)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,859	(0,598)	0,169	(0,149)	0,076
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,453	0,504	0,260	0,230	0,062
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,766	5,905	5,041	6,442	5,275
Résultat non distribuable de l'exercice	0,453	0,504	0,260	0,230	0,062
Régularisation du résultat non distribuable	0,038	(0,154)	(0,038)	(0,060)	(0,013)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,491	0,350	0,223	0,170	0,048
Distribution de dividendes	3,823	4,085	4,325	4,274	3,664
Valeur liquidative	107,342	106,039	105,952	105,968	105,747
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,82%	1,25%	1,04%	1,28%	1,09%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,20%	0,12%	0,14%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,34%	3,61%	3,86%	4,09%	4,05%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 63.134.897, un actif net de D : 62.993.091 et un bénéfice de D : 2.797.086.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 09 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 09 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	260 246 532	225 098 180
Obligations et valeurs assimilées		250 169 466	221 069 192
Titres OPCVM		10 077 066	4 028 988
Placements monétaires et disponibilités		244 395 672	189 750 821
Placements monétaires	5	243 615 628	189 689 066
Disponibilités		780 044	61 755
Créances d'exploitation	6	43 770	180 340
TOTAL ACTIF		504 685 974	415 029 341
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 264 846	966 274
Autres créditeurs divers	8	44 441	53 335
TOTAL PASSIF		1 309 287	1 019 609
ACTIF NET			
Capital	9	472 475 829	389 060 086
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		30 900 858	24 949 646
ACTIF NET		503 376 687	414 009 732
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		504 685 974	415 029 341

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	10	17 286 320	7 834 125
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 146 016	7 819 010
Revenus des titres OPCVM		140 304	15 115
Revenus des placements monétaires	11	12 305 119	4 882 763
Revenus des prises en pension	12	6 968 976	10 937 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 560 415	23 653 942
Intérêts des mises en pensions		(18 229)	-
Charges de gestion des placements	13	(4 687 599)	(3 087 130)
REVENU NET DES PLACEMENTS		31 854 587	20 566 812
Autres charges	14	(594 162)	(460 946)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 260 425	20 105 866
Régularisation du résultat d'exploitation		(359 567)	4 843 780
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		30 900 858	24 949 646
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		359 567	(4 843 780)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 735	(10 290)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		147 623	585 288
RESULTAT DE L'EXERCICE		31 442 783	20 680 864

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	31 442 783	20 680 864
Résultat d'exploitation	31 260 425	20 105 866
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 735	(10 290)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	147 623	585 288
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	57 924 172	214 507 046
Souscriptions		
- Capital	665 846 039	590 221 624
- Régularisation des sommes non distribuables	42 902 112	42 655 502
- Régularisation des sommes distribuables	22 724 711	19 595 677
Rachats		
- Capital	(611 065 312)	(394 636 727)
- Régularisation des sommes non distribuables	(39 399 100)	(28 577 133)
- Régularisation des sommes distribuables	(23 084 278)	(14 751 897)
VARIATION DE L'ACTIF NET	89 366 955	235 187 910
ACTIF NET		
En début de l'exercice	414 009 732	178 821 822
En fin de l'exercice	503 376 687	414 009 732
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	3 328 582	1 533 138
En fin de l'exercice	3 797 254	3 328 582
VALEUR LIQUIDATIVE	132,563	124,380
TAUX DE RENDEMENT	6,58%	6,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 260.246.532 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			241 910 154	250 169 466	49,70%
Obligation de sociétés			58 680 704	61 278 507	12,17%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	5 843 819	6 223 405	1,24%
TN0003400694	AB SUB 2021 10 ANS TMM+2,8%	60 000	5 400 000	5 683 324	1,13%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	889 903	933 193	0,19%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	2 000 000	2 087 451	0,41%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	1 200 000	1 268 406	0,25%
TN0004700803	ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	600 000	603 966	0,12%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	2 400 000	2 441 719	0,49%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	2 069 700	2 226 630	0,44%
TN0006610513	ATTI LEAS 2018-1 B TMM+2.3%	30 000	600 000	624 718	0,12%
TN0006610547	ATTI LEAS 2019-1 B TMM+2.75%	10 000	400 000	417 699	0,08%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	2 000	120 000	120 944	0,02%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	56 500	5 650 000	5 743 013	1,14%
TN0003100765	BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	51 000	1 019 999	1 049 424	0,21%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	2 300 000	2 506 382	0,50%
TN0004201471	CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	370 500	372 802	0,07%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	760 000	819 384	0,16%
TN0007310485	HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	220 000	236 667	0,05%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	11 390	911 200	980 523	0,19%
TN0007310535	HL 2020-2 A TF 10.6% 5 ANS	14 306	856 539	866 876	0,17%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	9 735	600 564	601 634	0,12%
TN0007310477	HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	600 000	624 368	0,12%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	16 250	1 300 000	1 388 044	0,28%
TN0002601011	STB 2008/1	20 000	880 000	920 219	0,18%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 200 000	1 209 547	0,24%
TN0002102135	TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	11 485	689 100	727 294	0,14%
TN0002102101	TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	800 000	837 380	0,17%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB TF 9.8% 5 ANS	7 300	584 000	592 154	0,12%

TN0007190150	UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	300 000	301 946	0,06%
TN0007200173	WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	90 000	90 040	0,02%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9% 5 ANS	6 700	533 080	567 731	0,11%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8% 7 ANS	40 000	4 000 000	4 242 288	0,84%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 451 424	1,28%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	13 500	1 347 300	1 427 748	0,28%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 560 050	0,71%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	5 000	495 000	524 722	0,10%
	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 005 392	0,40%
Emprunts national			183 229 450	188 890 959	37,52%
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	284 800	28 480 000	29 490 736	5,86%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	42 901	42 901 000	44 440 829	8,83%
TNPSL0PEJVO7	Emprunt national T1 2022-A 8.8% TF	147 183	1 415 688	1 505 693	0,30%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national T1 2022-B 8.9% TF	1 167	112 249	119 266	0,02%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	10	960	1 021	0,00%
TNQHMI7RIBR5	Emprunt national T1 2022-C TMM+2.65%	159 000	15 900 000	16 857 493	3,35%
TNLEGO8CKWX3	Emprunt national T1 2022 -A TMM+2.4%	1 097	10 496	11 189	0,00%
TN0008000887	Emprunt national T2 2021 CAT A	1 292	12 169	12 580	0,00%
TN0008000820	Emprunt national T2 2021 CAT A 8.7%	90	829	872	0,00%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CAT B	200 000	20 000 000	20 493 764	4,07%
TN0008000903	Emprunt national T2 2021 CAT C	18 000	18 000 000	18 449 438	3,67%
TN11TIB0EPV4	Emprunt national T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	13 000 000	13 541 256	2,69%
TNJ1M1ZAWYG5	Emprunt national T-2 2022 -A 9.25% TF	25 526	242 619	254 047	0,05%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national T-2 2022 -B 9.35% TF	119	11 296	11 825	0,00%
TNQCK0BPZ5A4	Emprunt national T-2 2022 -A TMM+2.15%	578	5 491	5 739	0,00%
TNI9EO2MTU05	Emprunt national T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 839	4 016	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	134 560	1 268 613	1 294 952	0,26%
TNSUXW7EBUQ0	Emprunt national T3 2021 CA TMM+2.45% PP	3 884	36 077	36 954	0,01%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national T3 2021 CB 8.80% PP	3 007	284 831	289 861	0,06%
TN5QHXZ8T348	Emprunt national T3 2021 CB TMM+2.55% PP	172	15 999	16 391	0,00%
TNJP2LP1CVE1	Emprunt national T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 293 523	6,02%
TN3QL5M1QLW6	Emprunt national T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 192	0,00%
TNXNSU5ILBI2	EMP NAT T-3 2022 -A 9.25% TF	399	3 751	3 848	0,00%

TNIZ090I5G66	Emprunt national T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	9 500 000	9 713 370	1,93%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT T-4 2022 -A 9.35% TF	291	2 755	2 784	0,00%
TNWRCVSYL730	EMP NAT T-4 2022 -B 9.4% TF	8	752	760	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMP NAT T-4 2022 -C 9.6% TF	23	2 176	2 198	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 018 362	0,40%
Titres OPCVM			10 060 211	10 077 066	2,00%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	93 900	10 060 211	10 077 066	2,00%
TOTAL			251 970 365	260 246 532	51,70%
Pourcentage par rapport au total actifs					51,57%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	218 569 546	6 529 327	(693)	225 098 180	585 288
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	23 028 390			23 028 390	
Emprunt national	45 267 682			45 267 682	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	58 112 198			58 112 198	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuité et cession Obligations de sociétés	(33 388 803)			(33 388 803)	139 878
Cession emprunt national	(4 227 524)			(4 227 524)	31 897
Cession et remboursement Bons du trésor assimilables	(3 311 834)			(3 311 834)	1 850
Cession Titres OPCVM	(52 079 290)			(52 079 290)	(26 002)
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
Obligations de sociétés			(7 370)	(7 370)	
Emprunt national			26 924	26 924	
Bons du trésor assimilables			10	10	
Titres OPCVM			15 171	15 171	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		1 712 798		1 712 798	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	251 970 365	8 242 125	34 042	260 246 532	147 623

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 243.615.628 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Certificats de dépôt				92 992 684	94 862 279	18,85%
TN98KMR1PRR3 TN0EQA9OQ3Z8	Certificats de dépôt AB 06-01-2023 (au taux de TMM+1%)	10 jours		5 489 915	5 494 958	1,09%
	Certificats de dépôt AB 09-01-2023 (au taux de TMM+1%)	10 jours		3 493 583	3 494 866	0,69%
	Certificats de dépôt AB 09-01-2023 (au taux de TMM+1%)	10 jours		998 166	998 533	0,20%
	Certificats de dépôt BNA 19/01/2023 (au taux de 9.37%)	360 jours		20 026 433	21 426 322	4,26%
	Certificats de dépôt AB 31/01/2023 (au taux de 9.78%)	130 jours		14 590 657	14 905 536	2,96%
	Certificats de dépôt BH 15-06-2023 (au taux de 10.57%)	170 jours		19 239 345	19 261 717	3,83%
	Certificats de dépôt BH 22-06-2023 (au taux de 10.57%)	190 jours		9 577 292	9 617 338	1,91%
	Certificats de dépôt BH 29-06-2023 (au taux de 10.57%)	190 jours		9 577 292	9 601 765	1,91%
	Certificats de dépôt BNA 21-12-2023 (au taux de 10.6%)	380 jours		10 000 000	10 061 244	2,00%
Comptes à terme				95 200 000	98 834 184	19,63%
	Placement BNA au 06/03/2023 (au taux TMM+3.12%)	180 jours	-	10 000 000	10 261 010	2,04%
	Placement BNA au 16/06/2023 (au taux TMM+3.09%)	365 jours		75 200 000	78 529 156	15,60%
	Placement BH au 21/06/2023 (au taux 10.57%)	190 jours		10 000 000	10 044 018	2,00%
Créances sur opérations de pensions livrées				48 799 733	49 919 165	9,92%
	Pension livrée ATB au 02/01/2023 (au taux de 8.27%), 2 486 BTA 7.5% Décembre 2028	5 jours		2 500 000	2 502 178	0,50%
	Pension livrée BNA au 06/01/2023 (au taux de 8.53%), 22 188 BTA 7.4% Février 2030	204 jours		20 299 801	21 255 769	4,22%
	Pension livrée BNA au 28/06/2023 (au taux de 8.6%), 28 022 BTA 7% Juillet 2028	204 jours		25 999 932	26 161 218	5,20%
TOTAL				236 992 417	243 615 628	48,40%
Pourcentage par rapport au total des actifs						48,27%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 43.770, contre D : 180.340 à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u> <u>2</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	35 905	173 472
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	6 000	5 300
Charges payées d'avance(*)	1 865	1 568
Total	<u>43 770</u>	<u>180 340</u>

(*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 1.264.846, contre D : 966.274, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	1 264 846	966 274
Total	<u>1 264 846</u>	<u>966 274</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 44.441, contre D : 53.335, au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	44 441	35 178
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	18 157
Total	<u>44 441</u>	<u>53 335</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	389 060 086
Nombre de titres	3 328 582
Nombre d'actionnaires	1 380

Souscriptions réalisées

Montant	665 846 039
Nombre de titres émis	5 696 591
Nombre d'actionnaires nouveaux	697

Rachats effectués

Montant	(611 065 312)
Nombre de titres rachetés	(5 227 919)
Nombre d'actionnaires sortants	(200)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	147 623
Régularisation des sommes non distribuables	(9 817)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 24 949 646
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	3 512 829

Capital au 31-12-2022

Montant	472 475 829
Nombre de titres	3 797 254
Nombre d'actionnaires	1 877

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2022.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2022 à D : 17.286.320, contre D : 7.834.125 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
<u>Revenus des obligations</u>	<u>5 019 795</u>	<u>3 990 495</u>
-	-	
- Intérêts	5 019 795	3 990 495
-		
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>12 126 221</u>	<u>3 828 515</u>
-		
- Intérêts des BTA et Emprunt national	12 126 221	3 828 515
-		
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>140 304</u>	<u>15 115</u>
- Dividendes	140 304	15 115
-	-	
TOTAL	17 286 320	7 834 125

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2022 à D : 12.305.119, contre D : 4.882.763 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des comptes à terme	6 807 779	4 576 421
Intérêts des dépôts à vue	30 197	21 756
Intérêts des certificats de dépôt	5 467 143	284 586
-	-	
TOTAL	12 305 119	4 882 763

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2022 à D : 6.968.976, contre D : 10.937.054 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des prises en pension	6 968 976	10 937 054
TOTAL	6 968 976	10 937 054

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 à D : 4.687.599, contre D : 3.087.130 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Rémunération de gestionnaire	4 687 599	3 087 130
TOTAL	4 687 599	3 087 130

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 à D : 594.162, contre D : 460.946, pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Redevance du CMF	492 395	324 278
Services bancaires et assimilés	263	10 176
Commissions sur pensions livrées (*)	100 704	126 492
Autres	800	-
-	-	-
TOTAL	594 162	460 946

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	9,628	7,106	6,095	5,352	1,044
Charges de gestion des placements	(1,234)	(0,927)	(0,748)	(0,618)	(0,190)
Revenus net des placements	8,394	6,179	5,347	4,734	0,854
Autres charges	(0,161)	(0,138)	(0,084)	(0,077)	(0,027)
Résultat d'exploitation (1)	8,232	6,040	5,264	4,656	0,827
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,095)	1,455	2,440	2,814	0,252
Sommes distribuables de l'exercice	8,137	7,496	7,704	7,471	1,079
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,009	(0,003)	(0,001)	0,011	0,115
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,039	0,176	0,067	0,100	0,024
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,048	0,173	0,066	0,112	0,139

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,280	6,213	5,329	4,768	0,966
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,048</u>	<u>0,173</u>	<u>0,066</u>	<u>0,112</u>	<u>0,139</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,003)	0,074	0,017	0,053	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,045</u>	<u>0,247</u>	<u>0,082</u>	<u>0,165</u>	<u>0,137</u>
Valeur liquidative	132,563	124,380	116,638	108,852	101,216
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,77%	0,66%	0,59%	0,19%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,07%	0,07%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,33%	6,22%	6,83%	7,11%	1,07%

Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 504.685.974, un actif net de D : 503.376.687 et un bénéfice de D : 31.442.783.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 09 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 09 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

GENERALE OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.360.690, un actif net de D : 10.327.937 et un bénéfice de la période de D : 153.413.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	6 301 953,137	6 102 006,497	6 743 012,732
Obligations et valeurs assimilées		5 868 967,825	5 521 625,285	6 238 312,396
Titres des Organismes de Placement Collectif		432 985,312	580 381,212	504 700,336
Placements monétaires et disponibilités		4 047 771,189	5 888 136,591	4 783 372,036
Placements monétaires	5	1 988 976,159	4 491 577,460	3 496 882,202
Disponibilités		2 058 795,030	1 396 559,131	1 286 489,834
Créances d'exploitation	6	1 0 965,886	1 0 404,928	6 238,243
TOTAL ACTIF		10 360 690,212	12 000 548,016	11 532 623,011
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	23 979,459	31 161,185	25 280,165
Autres créditeurs divers	8	8 773,576	9 389,010	16 485,800
TOTAL PASSIF		32 753,035	40 550,195	41 765,965
ACTIF NET				
Capital	9	9 656 870,519	11 280 612,784	10 870 495,116
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		550 002,005	538 033,130	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		121 064,653	141 351,907	620 361,930
ACTIF NET		10 327 937,177	11 959 997,821	11 490 857,046
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 360 690,212	12 000 548,016	11 532 623,011

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/01/2023</i> <i>au 31/03/2023</i>	<i>du 01/01/2022</i> <i>au 31/03/2022</i>	<i>Année</i> <i>2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	112 287,216	99 613,114	505 931,388
Revenus des obligations et valeurs assimilées		112 287,216	99 613,114	420 758,220
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	85 173,168
Revenus des placements monétaires	11	40 646,437	93 454,748	309 748,495
Revenus des prises en pension	12	2 295,600	28 891,564	112 241,564
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		155 229,253	221 959,426	927 921,447
Charges de gestion des placements	13	(18 030,435)	(25 212,026)	(93 072,105)
REVENU NET DES PLACEMENTS		137 198,818	196 747,400	834 849,342
Autres charges	14	(6 156,697)	(6 684,459)	(26 430,183)
RESULTAT D'EXPLOITATION		131 042,121	190 062,941	808 419,159
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 977,468)	(48 711,034)	(188 057,229)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		121 064,653	141 351,907	620 361,930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 977,468	48 711,034	188 057,229
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		41 548,165	6 422,683	(9 015,641)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(19 177,289)	4 920,201	(7 563,801)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		153 412,997	201 405,825	791 839,717

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/01/2023 au 31/03/2023</i>	<i>du 01/01/2022 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>153 412,997</u>	<u>201 405,825</u>	<u>791 839,717</u>
Résultat d'exploitation	131 042,121	190 062,941	808 419,159
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(19 177,289)	4 920,201	(7 563,801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 548,165	6 422,683	(9 015,641)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(1 316 332,866)</u>	<u>(330 111,622)</u>	<u>(1 389 686,289)</u>
Souscriptions			
- Capital	9 790 864,821	12 873 733,535	46 733 382,020
- Régularisation des sommes non distribuables	6 481,664	1 450,245	2 184 457,670
- Régularisation des sommes distribuables	624 577,096	656 712,490	947 470,904
Rachats			
- Capital	(11 023 771,926)	(13 139 256,000)	(47 888 065,550)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 570,032)	(4 655,065)	(2 231 403,200)
- Régularisation des sommes distribuables	(704 914,489)	(718 096,827)	(1 135 528,133)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 162 919,869)</u>	<u>(128 705,797)</u>	<u>(597 846,572)</u>
ACTIF NET			
En début de période	11 490 857,046	12 088 703,618	12 088 703,618
En fin de période	10 327 937,177	11 959 997,821	11 490 857,046
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	87 244	96 946	96 946
En fin de période	77 349	94 715	87 244
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>133,523</u>	<u>126,273</u>	<u>131,709</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,38%</u>	<u>1,27%</u>	<u>5,63%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Mars 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3) Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4) Opérations de pensions livrées

• *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

• *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

5) Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 6.301.953,137, s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		5 660 234,500	5 868 967,825	56,83%
	<u>Obligations des sociétés</u>		5 659 987,000	5 868 710,408	56,82%
TN0003400348	EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	39 870,000	40 741,547	0,39%
TN0003400355	EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	39 870,000	41 137,982	0,40%
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	59 880,000	62 096,547	0,60%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	300 000,000	302 903,671	2,93%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	200 000,000	212 378,456	2,06%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	40 000,000	40 136,855	0,39%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	300 000,000	311 311,412	3,01%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	400 000,000	406 565,995	3,94%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	200 000,000	207 276,712	2,01%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1	1 000	100 000,000	100 828,493	0,98%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	13 287,000	13 369,532	0,13%
TN0004201455	EO CIL 2018/1	1 900	38 000,000	38 653,309	0,37%

TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	500 000,000	513 463,014	4,97%
TN0003900230	EO UIB 2009/1	2 000	26 580,000	27 406,674	0,27%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	112 500,000	115 886,466	1,12%
	EO UNIFACTOR 2018 CB				
TN0007190168	(TMM+2,5%)	1 500	30 000,000	30 768,419	0,30%
TN0001901024	EO BH SUB 2018-1	2 500	50 000,000	52 919,671	0,51%
TN0001901073	EO BH SUB 2019-1	2 000	40 000,000	40 052,459	0,39%
TNSH8NXC1WC4	EO BH SUB 2021/2	5 000	500 000,000	517 305,819	5,01%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	600 000,000	640 938,082	6,21%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	120 000,000	128 954,827	1,25%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	200 000,000	215 065,425	2,08%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	400 000,000	414 202,740	4,01%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	400 000,000	404 576,438	3,92%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	950 000,000	989 769,863	9,58%
TN0008000515	Emprunt national		247,500	257,417	0,00%
	Emprunt National				
	2014/CAT/C	10	247,500	257,417	0,00%
	<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		410 267,398	432 985,312	4,19%
	Titres des OPCVM		410 267,398	432 985,312	4,19%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	121 139,712	1,17%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	6 500	126 533,924	128 485,500	1,24%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	31 922,500	0,31%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 991,000	0,52%
	MAXULA				
TNDUQFATMV53	INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	97 446,600	0,94%
TOTAL			6 070 501,898	6 301 953,137	61,02%

Pourcentage par rapport à l'Actif

60,83%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 1.988.976,159, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	Certificats de dépôt	2 000 000	1 976 536,045	1 988 976,159	19,26%
TNLPTI5SRDM3	Certificat de dépôt ATB au 10/04/2023 à 9,77% pour 10 jours	500 000	498 917,378	499 025,640	4,83%
TN4IWZ5A4TTK5	Certificat de dépôt BTE au 20/04/2023 à 9,02% pour 20 jours	500 000	498 005,550	498 105,272	4,82%
TNI0C3ZVZU56	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 07/05/2023 à 10,46% pour 90 jours	1 000 000	979 613,117	991 845,247	9,60%
TOTAL			1 976 536,045	1 988 976,159	19,26%
Pourcentage par rapport au total des actifs					19,20%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/03/2022 à D : 10.965,886 contre D : 10.404,928 au 31/03/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7 119,439	9 181,153	6 238,243
Intérêts sur obligations à recevoir	-	957,733	-
Autres	3 846,447	266,042	-
Total	<u>10 965,886</u>	<u>10 404,928</u>	<u>6 238,243</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2023 à D : 23.979,459 contre D : 31.161,185 au 31/03/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du dépositaire	7 416,115	7 416,250	5 949,025
Rémunération du gestionnaire	16 563,344	23 744,935	19 331,140
Total	23 979,459	31 161,185	25 280,165

Note 8 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/03/2023 à D : 8.773,576 contre D : 9.389,010 au 31/03/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	-	-	6 884,383
CMF	965,247	1 252,553	1 142,352
Etat, retenue à la source	7 808,329	8 136,457	8 459,065
Total	8 773,576	9 389,010	16 485,800

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	10 870 495,116
Nombre de titres	87 244
Nombre d'actionnaires	367

Souscriptions réalisées

Montant	9 790 864,821
Nombre de titres émis	78 579
Nombre d'actionnaires nouveaux	25

Rachats effectués

Montant	(11 023 771,926)
Nombre de titres rachetés	(88 474)
Nombre d'actionnaires sortants	(42)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice (3 088,368)

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres (19 177,289)

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres 41 548,165

Capital au 31-03-2023

Montant 9 656 870,519

Nombre de titres 77 349

Nombre d'actionnaires 350

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 112.287,216 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023, contre D : 99.613,114 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
-			
intérêts	112 284,084	99 608,418	420 742,461
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts			
(Emprunt National)	3,132	4,696	15,759
<u>Revenus des titres des Organismes de</u>			

Placement Collectif			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
-			
Dividendes	-	-	85 173,168
Total	112 287,216	99 613,114	505 931,388

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 à D : 40.646,437, contre D : 93.454,748 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	6 949,612	10 913,991	32 291,774
Intérêts des certificats de dépôt	33 696,825	82 540,757	277 456,721
Total	40 646,437	93 454,748	309 748,495

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	2 295,600	28 891,564	112 241,564
Total	2 295,600	28 891,564	112,241,564

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 à D : 18.030,435, contre D : 25.212,026 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Commission de gestion de la CGI	16 563,345	23 744,936	87 122,240
Rémunération du dépositaire	1 467,090	1 467,090	5 949,865
Total	18 030,435	25 212,026	93 072,105

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 à D : 6.156,697, contre D : 6.684,459 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Honoraires commissaire aux comptes	2 958,930	2 465,730	11 474,025
Redevance CMF	2 783,762	3 990,754	14 642,413
Contribution Sociale de Solidarité	400,000	200,000	200,000
Autres	14,005	27,975	113,745
Total	6 156,697	6 684,459	26 430,183

Note 15 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.